

Deuxième séance, mercredi 21 mars 2012

—
Présidence de M^{me} Gabrielle Bourguet, présidente

SOMMAIRE: Commissions. – Communications. – Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire; entrée en matière, lecture de l'article et vote final. – Projet de décret N° 4 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la participation financière de l'Etat de Fribourg au renouvellement d'une remontée mécanique de base, à Charmey (télésiège Vounetz); entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Mandat MA4029.11 Bernadette Hänni-Fischer/Christa Mutter/Nicole Lehner-Gigon/Nicolas Repond/David Bonny/Hugo Raemy/Ursula Schneider-Schüttel/Markus Bapst/Antoinette Badoud/Nicolas Rime relatif à la formation continue des professionnels et des spécialistes dans le domaine des énergies renouvelables; prise en considération. – Motion M1125.11 Othmar Neuhaus/Ruedi Vonlanthen (modification de la loi sur les impôts cantonaux directs/LICD); prise en considération. – Motion M1127.11 Ruedi Vonlanthen (loi sur les finances de l'Etat/LFE); prise en considération. – Elections.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 106 députés; absents: 4.

Sont absents avec justifications: MM. Markus Bapst, David Bonny, Bruno Boschung et Stéphane Peiry.

M^{mes}s et MM. Isabelle Chassot, Anne-Claude Demierre, Marie Garnier, Erwin Jutzet et Maurice Ropraz, conseillères et conseillers d'Etat, sont excusés.

—

Commissions

Rapport sur l'activité de l'Autorité cantonale de la transparence et de la protection des données pour l'année 2011.

Christa Mutter, présidente, Solange Berset, Antoinette de Weck, Denis Grandjean, Bernadette Hänni, Markus Ith, Albert Lambelet, Roland Mesot et Ruedi Schläfli.

Commission des routes et cours d'eau

Rose-Marie Rodriguez remplace Ursula Schneider Schüttel, démissionnaire

Communications

La Présidente. 1. Je vous rappelle qu'en fin de matinée, après notre séance, nous sommes invités par Gastro-Fribourg à une présentation autour d'un cocktail. Vous avez reçu l'invita-

tation et les personnes intéressées se sont inscrites directement auprès de Gastro-Fribourg.

2. Ce 21 mars 2012, c'est également la journée internationale pour l'élimination de la discrimination raciale. Une pause de 45 minutes vous sera octroyée afin de permettre aux députés qui le souhaitent de se rendre à 10 h 15 à la place Georges-Python pour assister à la partie officielle du projet «30 femmes s'affichent contre le racisme», organisée par l'Association «Espace femmes». Je vous serais extrêmement reconnaissante de revenir à 10 h 45, parce que je ne voudrais pas que nous n'ayons pas le quorum pour continuer à siéger ce matin. Donc, vraiment, j'en appelle à la responsabilité de chacun d'être de nouveau ici à 10 h 45.

3. Je rappelle enfin aux membres de la délégation fribourgeoise à la Commission interparlementaire du GYB qu'ils siègent ce mercredi matin pendant la pause, à la salle de séances du 2^e étage.

—

Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire¹

Rapporteure: **Emmanuelle Kaelin Murith** (PDC-PBD/CVP-BDP, GR).

Représentante du Conseil de la magistrature: **Nadine Gobet** (PLR/FDP, GR).

Entrée en matière

La Rapporteure. La Commission de justice a siégé le 7 mars 2012. Elle vous propose à l'unanimité d'accepter le décret tel que présenté suite au préavis du Conseil de la magistrature.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

Art. unique, titre et considérants

- > Adoptés.
- > La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 96 voix sans opposition, ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgenre Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Douzat (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Rogg (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzen

(SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 96.

—

Projet de décret N° 4 relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour la participation financière de l'Etat de Fribourg au renouvellement d'une remontée mécanique de base, à Charmey (télésiège Vounetz)²

Rapporteur: **Jacques Vial** (PDC-PBD/CVP-BDP, SC).

Rapporteur de la minorité: **René Thomet** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Beat Vonlanthen, Directeur de l'économie et de l'emploi.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Je n'ai aucun lien d'intérêt avec les remontées mécaniques du canton de Fribourg.

Le 3 décembre 2008, le Grand Conseil adoptait par 68 voix contre 8 et 7 abstentions la part cantonale de 49% au financement des remontées mécaniques de cinq stations fribourgeoises, pour le montant de 25 210 000 francs. La part des régions était de 17% et celle des sociétés de remontées mécaniques de 34%. C'est la Société anonyme des remontées mécaniques fribourgeoises, sous la direction de M. Philippe Menoud, qui gère et administre ce dossier. Cette société anonyme est et demeurera propriétaire des installations. Les stations payent une location pour les moyens mécaniques engagés. Depuis ce 8 décembre 2008, RMF SA a adjugé les travaux pour quatre stations. En automne 2011, elle a procédé aux inaugurations suivantes:

¹ Projet de décret et préavis pp. 817ss

² Message pp. 537ss.

- > télésiège des Gastlosen à Jaun, avec un an d'avance;
- > télésiège du Kaiseregg au Lac-Noir, avec un an d'avance;
- > télécabine du Moléson à Gruyères, dans les délais;
- > télésiège de la Scie ou de Vounetz à Charmey, avec un an d'avance.

Le gros des travaux de La Berra a été adjugé à la fin février 2012. Reste à adjuger donc le télésiège de Moléson.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat nous invite à compléter ce crédit pour la station de Charmey, pour 620 000 francs représentant la même part de 49% du surcoût. Pourtant, le crédit de 2008 ne permettait aucun dépassement. Que s'est-il donc passé? Aux yeux de la commission ad hoc qui s'est réunie le 29 février 2012, les causes prévisionnelles ont été analysées et discutées, quand bien même un expert neutre a été nommé pour établir les responsabilités. La commission dans son ensemble arrive aux mêmes constatations: oui, le lieu-dit «Plan Paccot» si bien nommé aurait dû attirer l'attention du géologue et de l'ingénieur, ainsi que des RMF SA, sur l'instabilité de la station de départ. Oui, la carte des dangers naturels place cet endroit en zone non stable. Oui, le fait d'avancer d'un an le planning initialement prévu pour 2012–2013 peut avoir précipité les études des mandataires qui ont conclu que l'ouvrage était sans grand risque. Oui, le feu vert de la Confédération, autrement dit de l'Office fédéral des transports (OFT), a rassuré les maîtres d'ouvrage qui n'ont pas mené à bien d'autres sondages. Oui, en conclusion, le manque de professionnalisme des mandataires semble responsable de cette mauvaise appréciation. Jusque là, à quelques nuances près, la commission était unanime pour stigmatiser ces manquements. C'est au bénéfice de l'autorisation de l'OFT que RMF SA a mandaté les entreprises pour l'exécution des travaux dès l'été 2011. Quelle réaction adopter après le glissement du 3 août, soit une semaine après le début des travaux? Après une appréciation de la situation et après avoir entendu les mandataires, le maître d'ouvrage a décidé rapidement la marche à suivre dans l'intérêt de la station, qui craignait un manque à gagner en cas de non-réalisation du télésiège dans les temps:

1. rallonger le profil en long de 19 mètres;
2. réaliser une plateforme stabilisée;
3. continuer l'installation.

L'automne exceptionnellement beau et sec leur a donné raison et le 24 décembre 2011 on procédait à l'inauguration, au grand soulagement des autorités charmeyannes.

Les services de l'Etat concernés ont toujours été bien entendu informés de la situation. Les surcoûts ont été chiffrés durant

l'automne et les dégâts collatéraux ont été répertoriés. On peut citer par exemple la route alpestre endommagée et à refaire dans sa partie inférieure. Résultat des courses: un surcoût net de 1 264 414 francs.

Il reste cependant des questions ouvertes:

1. combien aurait coûté la perte d'exploitation pour Charmey si les travaux n'avaient pas été réalisés aussi vite?
 2. combien aurait-on pu construire en 2012, 2013 ou en 2014?
 3. quelle durée va prendre la détermination des responsabilités?
 4. qu'en est-il de la solidarité entre les autres stations qui ont bénéficié du crédit initial?
- etc.

Mais, la décision prise nous donne au moins une certitude. L'installation fonctionne et les travaux ont été menés à bien. Par contre, les entreprises qui se sont investies à fond dans cette opération ne sont pas totalement payées, alors qu'on ne peut rien leur reprocher; au contraire on peut les féliciter pour le travail réalisé. La majorité de la commission a estimé que le Conseil d'Etat a pris les mesures adéquates en proposant ce crédit additionnel de 620 000 francs. Ce crédit est assorti de la participation de l'Association régionale la Gruyère (ARG) et de la Société des remontées mécaniques de Charmey. Le Conseil d'Etat se porte ainsi garant que les entreprises seront payées dans un délai raisonnable. Il donne le temps aux experts de déterminer les responsabilités et aux assurances de régler le litige. Enfin, il s'assure une rétrocession des montants ainsi récoltés.

Sans présumer des conclusions des experts, on peut raisonnablement penser que ce ne sera qu'une partie de ce montant qui sera utilisé.

Avant de conclure, je veux rappeler le rôle de la commission ad hoc. Sa mission est de formuler un préavis au Grand Conseil pour le crédit additionnel de 620 000 francs. On ne lui demande donc pas de se substituer aux experts pour régler les problèmes techniques et les problèmes de responsabilité, ça n'est pas son rôle. C'est dans cet esprit que la grande majorité de la commission estime que les décisions prises après la venue d'eau souterraine étaient justifiées. Elles ont été prises dans l'intérêt du maître d'ouvrage et de l'Etat. Elles donnent toute liberté par la suite pour une récupération au moins partielle des montants. La commission met cependant en garde le Conseil d'Etat qui ne doit pas considérer l'octroi de ce crédit comme un oreiller de paresse; elle demande toute

l'intransigeance nécessaire dans les négociations à venir avec les assurances.

C'est dans cet esprit que je vous recommande avec la grande majorité de la commission d'accepter ce crédit.

Le Rapporteur de minorité. Une minorité de la commission a proposé le renvoi au Conseil d'Etat du décret proposé. Cette proposition ne met nullement en question le crédit accordé par le Grand Conseil en décembre 2008 et ne représente pas non plus une opposition au renouvellement des remontées mécaniques. Elle est destinée à permettre au Conseil d'Etat de nous présenter un nouveau message clair, sans ambiguïté, apportant les informations nécessaires pour se faire une opinion.

En effet, le Message N° 4 n'est pas lacunaire, il est presque vide. Et les informations données lors de l'unique séance de commission parlementaire n'ont apporté aucun éclaircissement sur des points fondamentaux. La justification de solliciter un crédit additionnel est de financer des travaux dits imprévisibles. Pour juger du caractère imprévisible, il eut été nécessaire de disposer du rapport du géologue. Or, ce n'est que six jours après la séance de commission que le rapport du géologue a été transmis à ses membres. A sa lecture, on ne peut en tout cas pas partager l'optimisme du commissaire du Gouvernement concernant l'absence de mise en garde du rapport géologique et la désignation des responsabilités. Le rapport mentionne effectivement que le phénomène de lave torrentielle pouvait atteindre et affecter le site de la station aval et du pylône 1. Dans les considérations et recommandations, il est indiqué qu'il semblerait judicieux par sécurité pour la station inférieure et le pylône 1, de demander à un bureau spécialisé le danger réel encouru par les installations par rapport au phénomène. Pourquoi a-t-on donc quand même entrepris les travaux alors que rien ne pressait, si ce n'est une concurrence entre stations? Je rappelle que les travaux auraient dû commencer en 2012.

Deuxième question: pourquoi un crédit additionnel maintenant? Aucune information n'a pu être donnée concernant l'état de la situation financière des projets déjà réalisés. Ainsi, nous n'avons pas pu obtenir des chiffres concernant le décompte final de ces travaux. Tout au plus avons-nous appris que certains travaux ont pu être réalisés avec des économies par rapport aux montants pris en compte pour déterminer la part de l'Etat au sein de la société mixte RMF en 2008. Ces économies n'ont entraîné aucune diminution de la participation de l'Etat. Elles ont servi à financer les travaux qui ne figuraient pas dans le devis soumis pour le calcul de la participation de l'Etat. Cela signifie que ces montants ont

servi à financer des objets non subventionnables tels que des travaux d'épuration ou de construction de garages à véhicules. Nous sommes donc en infraction avec les conditions d'octroi d'une participation de l'Etat dans le cadre de l'utilisation du fonds d'infrastructures touristiques. A la question de savoir comment le Conseil d'Etat a réglé la question de l'indexation pour laquelle le Grand Conseil avait accepté de lui faire confiance pour trouver une solution lors du vote du décret de 2008, M. le Commissaire du Gouvernement a répondu que rien n'était prévu dans ce contexte. Or, six jours plus tard, il nous informe que le principe a été concrétisé par l'ordonnance du 17 mai 2010 relative au calcul de l'indexation de la participation financière de l'Etat de Fribourg au renouvellement des installations de remontées mécaniques. Ordonnance que M. le Commissaire du Gouvernement ne devait pas ignorer, puisqu'il l'a signée en sa qualité de président du Gouvernement en 2010. Un oubli qui en dit long sur le manque de maîtrise du sujet et qui ne nous apporte aucune information sur l'influence de cette indexation dans le décompte des travaux.

D'autres questions restent sans réponse: qu'adviendra-t-il des deux projets qui restent à réaliser? Le message indique que le coût final du projet de La Berra pourrait engendrer une réduction de la participation de la société. Mais de quelle société? Est-ce la RMF ou est-ce la société des remontées mécaniques de La Berra? On n'en sait rien. Cette participation devrait connaître une réduction d'environ 9%. Le président de la commission a d'ailleurs démenti cette affirmation et comme aucune précision n'a pu être apportée par le commissaire du Gouvernement, les renseignements pris auprès des remontées mécaniques de La Berra nous indiquent qu'aucune marge n'existe par rapport aux montants pris en compte pour fixer la participation de l'Etat dans le crédit 2008. Et les chiffres sont basés majoritairement sur les montants des adjudications. Ceci démontre aussi un manque de sérieux dans la connaissance de l'état de la situation.

Devant tant d'incertitudes, comment ce Parlement peut-il raisonnablement prendre position? On est persuadé qu'il y a des responsabilités civiles de la part de l'ingénieur et du géologue, mais on propose dans la précipitation que l'Etat paye le 49% du surcoût. Si on est tellement persuadé, pourquoi n'utilise-t-on pas les liquidités qui doivent exister dans la société RMF? Actuellement, aucun montant n'a été engagé par exemple pour le projet La Berra; cela représente déjà 7 millions si l'on additionne la part de l'Etat et de l'ARG. Pourquoi n'attend-on pas de connaître la situation définitive des projets réalisés et la marge positive qu'ils ont laissée? Pourquoi ne présente-t-on pas une situation qui tienne compte de l'indexation? Pourquoi le Conseil d'Etat qui avait promis

quatre représentants au sein de la Société mixte des remontées mécaniques fribourgeoises n'intervient-il pas avec ses représentants – on a appris qu'il n'y en a plus que trois – pour fournir aux députés une situation financière transparente? Beaucoup de personnes nous ont interpellés, se demandant s'il y avait quelque chose à cacher.

En 2008, il fallait faire vite, principalement à cause de la fin de la concession du téléphérique de Moléson. Mais l'Etat n'était pas prêt à entrer en matière pour modifier une planification établie sur le renouvellement des concessions. Le bon état des finances de l'Etat a permis des versements anticipés. Mais aucune décision n'a été prise par rapport à une modification du calendrier de la réalisation des projets. Le Conseil d'Etat a limité aussi à 25 millions un crédit qui aurait dû idéalement se monter à 27 millions, uniquement pour éviter un référendum. La fusion des sociétés de remontées mécaniques ne paraissait pas possible, alors on nous a promis de concrétiser une entente, une collaboration entre ces différentes sociétés par le biais de la société mixte constituée. De belles promesses que certains n'ont jamais respectées. Un membre de la commission parlementaire d'ailleurs l'a clairement regretté. Un plan de financement établant les réalisations et les participations de l'Etat avait été établi. Dans ce plan, il était tenu compte de la date d'échéance des concessions. Vounetz était le dernier à devoir renouveler ses installations. Au lieu de collaboration, telle qu'elle avait été promise et telle qu'elle était non seulement souhaitée mais exigée par ce Grand Conseil, on a voulu démarrer avant l'heure. Au lieu de collaboration, c'est une concurrence effrénée à laquelle se sont adonnées certaines sociétés. Jaun était parti avec son projet, Vounetz ne voulait pas rester en rade. Les travaux ont été réalisés dans la précipitation et le résultat que nous connaissons aujourd'hui est le fruit de cette précipitation. Toutes les précautions et études qui devaient être faites ne l'ont pas été, pour éviter les problèmes et les surcoûts qu'ils ont entraînés.

La société de Charmey a pris un risque, elle doit aussi en assumer les conséquences maintenant. Nous ne pouvons cautionner une attitude contraire aux engagements pris et aux conditions fixées lors de l'octroi du crédit en 2008. Le message parle de solidarité. La solidarité c'est assurer un traitement d'égalité pour tout le monde. Moléson aussi a connu un surcoût d'environ un million qu'il a assumé entièrement lui-même. Moléson pour le télésiège et La Berra ont respecté le planning établi. Il ne serait pas juste de les pénaliser, soit en exigeant des études complémentaires parce que chat échaudé craint l'eau froide, des études qu'on n'a pas exigées là où elles auraient été nécessaires, ou de refuser des surcoûts qui pourraient être la conséquence de travaux imprévisibles dans ces deux projets. Le canton doit rester fidèle aux engagements

pris et exiger que les partenaires respectent les engagements pris. Sa bonne situation financière a permis ces versements anticipés, comme je l'ai dit tout à l'heure, ceci ne change rien à la planification et au contexte du projet.

Lors de la séance de la commission, il nous a même été dit que ce crédit ne serait peut-être même pas nécessaire. Le commissaire du Gouvernement a dit en préambule qu'il avait hésité à proposer ce crédit additionnel. Devant tant d'incohérence, nous ne pouvons que renvoyer ce projet au Conseil d'Etat. Le Grand Conseil ne peut prendre de décision dans un tel contexte, ce n'est pas responsable. En commission, on nous a parlé de places de travail à sauver. Comme déjà dit plus haut, les liquidités doivent exister auprès des RMF et les entreprises peuvent être payées pour leur travail.

Une fois de plus, le Conseil d'Etat a péché par précipitation. En lui renvoyant le projet, nous lui donnons l'occasion de clarifier son message et de donner au Grand Conseil des informations claires et des chiffres complets. Un état de la situation sur les montants dépensés, un contrôle sur les investissements subventionnables et le principe de solidarité, de synergie et de complémentarité entre les stations pourra être respecté quand nous connaîtrons la situation définitive de l'ensemble des projets.

C'est pour toutes ces raisons qu'une minorité de la commission vous invite à renvoyer ce projet au Conseil d'Etat, en résumé pour une analyse plus complète et objective des responsabilités, notamment aussi du rôle du maître d'œuvre, pour une situation financière claire tenant compte des travaux réalisés, des montants subventionnables et de l'indexation, et l'analyse de l'opportunité de présenter une proposition de crédit additionnel alors que deux projets doivent encore être réalisés.

Le Commissaire. Tout d'abord, je remercie M. le Rapporteur pour son introduction et son exposé objectif et complet de la situation qui a amené le Gouvernement à vous présenter ce décret.

J'ai également bien pris note du rapport de minorité et des arguments invoqués pour renvoyer l'objet au Conseil d'Etat.

Je fais depuis assez longtemps maintenant de la politique pour comprendre qu'en politique comme dans la vie normale, il y a de temps en temps des intempéries ou peut-être même des glissements de terrain, donc des situations exceptionnelles et imprévisibles. Souvent, les vraies causes ne sont pas toujours intelligibles ou très claires. Mais depuis avant-hier, j'ai vraiment un peu le sentiment de me trouver

dans un mauvais film. En fait, les reproches dirigés contre le Gouvernement me forcent à clarifier tout d'abord le rôle que le Conseil d'Etat joue dans le dossier que nous traitons ce matin. D'ailleurs, je suis content que M. le Rapporteur de la minorité n'ait pas accusé le Gouvernement d'avoir provoqué les glissements de terrain. Le Conseil d'Etat prend seulement sa responsabilité pour trouver une solution acceptable à une situation malheureuse, que personne n'a souhaitée. En fait, en paraphrasant «La Liberté» de hier, le Conseil d'Etat est une cible bien trop facile.

Et avant d'entrer dans le vif du sujet, je vais encore faire une remarque concernant la grave critique disant que le Conseil d'Etat a menti ou a voulu cacher des faits pour induire en erreur les députés. Je vous demande à quoi aurait-il pu bien servir de vous cacher des éléments pertinents? Au moment de la rédaction du message, le mal était fait et le surcoût était consommé. Je vous demande quel aurait pu être l'intérêt du Conseil d'Etat de cacher des faits ou de désigner un responsable alors que cette charge revient très clairement aux experts mandatés par les parties? Je vous invite donc à bien vouloir analyser la situation de manière ouverte et d'enlever les oeillères d'une politique politique.

Entrons donc dans le vif du sujet. Je ne peux m'empêcher de vous rappeler le cadre général. Le renouvellement des remontées mécaniques fribourgeoises représente un projet phare pour l'économie fribourgeoise et notamment pour le tourisme fribourgeois. Fort heureusement, M. le Rapporteur de la minorité, la réalisation des nouvelles installations a pu être assurée plus vite que prévu. L'hiver passé l'a démontré très clairement, ces installations sont superbes et présentent une vraie chance pour notre région. Votre décision en décembre 2008, M^{mes} et MM. les Députés, d'adopter à une large majorité le crédit d'engagement de plus de 25 millions de francs était une décision fort importante. On peut dire aujourd'hui que vous ne vous étiez pas trompés.

Les glissements de terrain à Charmey nous occupent ou plutôt nous préoccupent ce matin. Vous connaissez toutes et tous le cadre du problème. Au cours des travaux, en juillet-août 2011, le terrain commence à glisser. Des mesures d'urgence sont prises et finalement, le maître d'ouvrage, c'est-à-dire la société d'économie mixte RMF SA, décide, sur proposition du bureau d'ingénieurs CSD et du géologue, de déplacer la station aval du téléski. Les surcoûts se montent à environ 1,6 million de francs, et après la prise en charge à hauteur de 330 000 francs par la société de Charmey, 1,2 million reste à répartir maintenant entre les actionnaires de RMF SA, c'est-à-dire 49% l'Etat, 25% l'ARG et 26% la société de Charmey.

Nous touchons maintenant le cœur du problème. Le Conseil d'Etat vous propose de libérer la part de l'Etat, c'est-à-dire 620 000 francs. Les questions centrales que vous vous posez sont les suivantes, et M. le Rapporteur de la minorité les a posées directement: Pourquoi les actionnaires doivent-ils payer pour ces surcoûts? Et notamment, pourquoi maintenant? La réponse est claire. Comme actionnaires du maître de l'ouvrage, nous sommes dans la responsabilité de contribuer pour notre part, c'est-à-dire pour ces 49%. Nous vous demandons l'acceptation du crédit supplémentaire maintenant, parce qu'il y a plus de 20 factures en attente de paiement, pour un montant de plus d'un million de francs.

Dans la discussion tout à l'heure, après l'entrée en matière, je pourrai vous donner lecture d'une remarque du président de RMF SA, M. Philippe Menoud, qui nous donne des informations claires sur ce qui se passerait si nous n'avions pas vraiment ces crédits aujourd'hui. Sans ce crédit supplémentaire, ces factures resteront en attente de paiement, ce qui cause de vrais problèmes pour les entreprises et leurs collaborateurs.

Mais vous me contredisez certainement maintenant: il y a d'autres possibilités pour éviter ces problèmes. Et je vous réponds encore: non malheureusement pas. Autrement, le Conseil d'Etat aurait certainement évité ce calvaire. Concrètement, tous les projets n'ont pas encore été réalisés, alors n'y a-t-il pas la possibilité de compenser avec ce qui est disponible sur le coût des autres projets? Et là je vous dis très clairement non, cela n'est pas envisageable parce que le décret de 2008 prévoit précisément un financement par objet. Un transfert de crédit d'une installation à l'autre n'est donc pas prévu par le mode de financement adopté par le Grand Conseil. Et je souligne que cela n'est politiquement pas défendable, La Berra et Le Moléson doivent pouvoir réaliser leur propre projet. Ne devrait-on pas attendre la clarification de la situation dans le cadre des analyses de responsabilités civiles? Non, ce n'est pas acceptable non plus. Il est à craindre que cette question ne puisse pas être résolue à court terme, notamment si la voie juridique est imposée.

Parlons donc de responsabilité. Bien évidemment, et je l'ai déjà abordé, se posent des questions liées au rôle des mandataires suite à des événements. En particulier, on est en droit de se demander si toutes les investigations nécessaires ont été entreprises pour assurer la bonne réalisation de ce projet. Or, je l'ai dit, il ne s'agit pas d'accabler qui que ce soit dans cette affaire avant d'en savoir plus. C'est la raison pour laquelle le Conseil d'Etat a ordonné que toutes les démarches pour établir les responsabilités dans ce dossier soient effectuées. Ainsi, le maître de l'ouvrage, soit RMF SA, ses mandataires et leurs assureurs, se sont entendus pour désigner un expert

indépendant, soit le bureau De Cérenville Géotechnique à Ecublens/VD, qui devra déterminer les éventuels manquements. Sur la base de cette expertise, toutes les démarches seront faites pour obtenir la participation des assureurs à la prise en charge de ce dommage, au besoin par la voie judiciaire. Ainsi, il n'est pas impossible que le surcoût d'environ 1,6 million de francs puisse être couvert, du moins partiellement, par les assureurs des mandataires selon les fautes qui pourront être constatées. Comme je l'ai dit, le Conseil d'Etat sera particulièrement vigilant à ce que les responsabilités soient clairement établies et à ce que les éventuelles participations des assureurs soient encaissées en remboursement du crédit complémentaire demandé aujourd'hui.

J'en arrive alors aux conclusions. Le Conseil d'Etat vous prie, M^{me} la Présidente, M^{mes} et MM. les Députés, d'entrer en matière et d'accepter ce projet qui vous est soumis aujourd'hui, en raison des circonstances particulières qui ont entravé la réalisation du projet du téléski de Charmey. 620 000 francs c'est 2,5% du crédit que vous avez voté en 2008. Le partenariat public-privé qui nous a permis d'entreprendre ces grands projets sera donc reconduit dans le cas qui nous préoccupe. Et Dieu sait si ces partenariats sont importants pour notre canton et son développement. Nous sommes appelés à prendre notre responsabilité ensemble avec les autres partenaires, c'est-à-dire la société de Charmey et aussi l'Association régionale de la Gruyère (ARG). Cette dernière a pris sa décision à l'unanimité le 8 mars dernier. Je le répète, à l'unanimité toutes les communes impliquées et membres de l'ARG ont voté ce crédit. La région concernée a également fait une analyse approfondie. Elle a utilisé les mêmes bases, en tout cas les bases de décisions analogues à celles mises à disposition du Grand Conseil. En l'espèce, l'origine imprévisible du surcoût et son importance ne permettent pas de reporter intégralement sur la société d'exploitation et le maître de l'ouvrage RMF SA, sans mettre en péril ces derniers. J'y reviendrai tout à l'heure dans la discussion de détail.

C'est sur la base de ces quelques considérations et au nom du Conseil d'Etat que je vous prie instamment de prendre votre responsabilité, M^{mes} et MM. les Députés, et d'accepter ce montant de 620 000 francs. Merci de votre attention et de votre analyse bienveillante.

Schorderet Edgar (PDC/CVP, SC). En guise de déclaration d'intérêt, je vous signale d'abord que je suis membre du conseil d'administration de la Société des remontées mécaniques de Moléson. D'ailleurs, je voudrais tout de suite préciser que cette station du Moléson n'a jamais considéré la mise en œuvre des nouvelles installations de Charmey comme

une concurrence, bien au contraire. Je pense qu'il faut la voir dans le cadre d'une complémentarité. Charmey et ses nouvelles remontées sont vraiment une complémentarité touristique pour la station de Moléson.

A ce jour, les travaux de renouvellement des installations de remontées mécaniques faisant l'objet du crédit d'engagement de 2008 sont pratiquement achevés, mis-à-part ceux de La Berra et ceux touchant au téléski du Moléson, qui viendront ces prochaines années. Sous réserve de difficultés pouvant toucher des travaux encore à venir, aujourd'hui seule l'installation de Vounetz a subi des surcoûts imprévus au budget pour un montant de 1,6 million de francs, en raison de problèmes géologiques. Dès lors, maître d'ouvrage, mandataires, OFT, ont décidé d'un commun accord de mesures qu'on pourrait appeler radicales, afin de palier aux risques humains et économiques qui pesaient lourdement sur le chantier de Vounetz. Un nouveau tracé a été choisi, avec des conséquences financières sur les travaux déjà engagés et ceux prévus pour une adaptation du projet.

Le groupe démocrate-chrétien-bourgeois-démocratique estime:

1. Qu'il est tout d'abord important de soutenir ce décret, comme l'a relevé le commissaire tout à l'heure, dont le montant à charge de l'Etat s'élève à 620 000 francs, afin de régler les factures en suspens des entreprises ayant effectué les travaux pour qu'elles puissent ainsi honorer les salaires de leurs ouvriers. Nous refusons de mettre en difficulté des entreprises qui, à première vue du moins, ne semblent pas avoir commis de faute.
2. Que l'octroi de ce crédit complémentaire doit toutefois être accompagné d'une recherche en responsabilité sans aucun ménagement pour les diverses parties impliquées, du fait que le caractère de l'évènement ne nous semble pas aussi exceptionnel et imprévisible que décrit dans le message. Cependant, il ne nous appartient pas aujourd'hui d'attribuer des responsabilités; ce n'est pas notre rôle ici. Nous attendons le rapport du bureau spécialisé mandaté pour conduire l'expertise et, si nécessaire, que la justice fasse son travail.
3. Que le montant de 620 000 francs doit être considéré comme une somme maximale provisoire qui devra, le cas échéant, être réduite des montants tombant sous le joug de la responsabilité des acteurs au projet.
4. Que le Conseil d'Etat confirme clairement, M. le Commissaire l'a fait, mais on aimerait qu'il confirme encore une fois, que la suite des projets inscrits dans le crédit d'engagement de 2008 et qui ne sont pas réalisés encore à ce jour, ne sera pas pénalisée par cette situation.

Le groupe démocrate-chrétien-bourgeois-démocratique regrette vivement un tel dépassement qui, si les bonnes options avaient été choisies au départ, n'aurait semble-t-il pas eu lieu.

En guise de conclusion, nous voulons toutefois relever l'excellence de l'outil mis à disposition des différentes stations fribourgeoises. Grâce au dynamisme de ces dernières, à leur vision, à leur esprit d'entreprise et grâce au soutien de l'Etat, du Grand Conseil, des régions concernées, des quatre piliers et des très nombreux souscripteurs privés, des centaines de milliers d'utilisateurs ont pu utiliser les nouvelles installations fribourgeoises cet hiver et ainsi faire profiter toute l'économie de notre canton d'un dynamisme extraordinaire et d'un retour sur investissement déjà la première année. L'argent investi nous vient en retour par le biais d'un autre chemin.

Comme vous l'aurez compris, le groupe démocrate-chrétien-bourgeois-démocratique soutient à l'unanimité ce projet et vous demande d'en faire de même. Il s'opposera également à un renvoi de ce projet.

Corminboeuf Dominique (PS/SP, BR). Le groupe socialiste a traité ce projet de décret avec une attention toute particulière. Notre débat a débouché sur plusieurs questions qui à ce jour n'ont pas de réponses précises, ni la garantie qu'elles soient complètes. D'ailleurs, certaines réponses importantes pour la prise de décision sont parvenues aux membres de la commission une petite semaine après que cette dernière a siégé. En commission parlementaire, plusieurs questions ont été posées, sans que des réponses crédibles aient été apportées. En voici un échantillon:

Dans les débats de 2008, comme l'a dit notre collègue Thomet, rapporteur de la minorité de la commission, on relève que l'Etat aura quatre représentants au conseil d'administration de la société mixte RMF. Or, on nous a donné les noms de trois personnes en commission. Pourquoi cette différence? Comment a été représenté le maître d'ouvrage sur le chantier de Vounetz? A-t-il constitué une commission de construction? Si oui, quel partenaire était représenté? Qui représentait ces partenaires dans cette commission de construction? Les travaux ont-ils commencé avant ou après la réception du permis de construire? Qu'a-t-on réellement subventionné avec les deniers de l'Etat?

Suite à ces questions, après certaines réponses partielles, d'autres surgissent à l'étude du dossier. Il devait en principe y avoir une demande de permis de construire pour la station avale. Si c'est le cas, les questions suivantes se posent:

Quel était le préavis de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments sur le permis de construire, sachant que pour un tel projet, il était important? Quelles ont été les restrictions apportées sur le permis de construire de la part de l'ECAB? Quels genres de sinistres sont couverts? Quels genres de sinistres sont exclus de l'assurance en cas de construction sur le premier emplacement prévu? Et puis, qui a pris la décision de démarrer le chantier de Vounetz? Pourquoi les décomptes détaillés et chiffrés finaux des quatre objets déjà réalisés n'ont pas été présentés à la commission? Seuls ces décomptes peuvent prouver que ces subventions ont été utilisées pour les objets qui peuvent être subventionnés. Je rappelle au passage votre promesse faite en 2008, M. le Commissaire du Gouvernement, concernant ce qui était subventionnable et ce qui ne l'était pas, p. 2359 du compte-rendu du Grand Conseil du 3 décembre 2008. Ce même décret, comme tous les décrets concernant les subventions, devrait respecter la loi sur les subventions et son règlement. Si ce n'est pas le cas, expliquez-nous pourquoi? En plus de celle-ci, ce décret n'a pu être présenté que grâce à la loi sur le tourisme qui a permis de débloquer les 25,21 millions. Cette dernière décrit les objets qui peuvent être subventionnés dans le cadre de l'utilisation de ce crédit. S'est-on conformé à ces deux lois?

C'est dommage, M. le Commissaire du Gouvernement, que vous ne répondiez pas à toutes les questions que pose le rapporteur de la minorité de la commission. Comme le message n'est pas clair sur les chiffres, il faut élaborer son propre tableau synoptique pour comprendre le flux financier des prêts correspondant aux fameux 49% de ce qui peut être subventionné. Ceci permet d'analyser les différentes utilisations du fonds de 25 millions, en utilisant les chiffres du message N° 4, et nous constatons ce qui suit:

- Sur le montant des 25,21 millions, en comptant les coûts des quatre projets déjà réalisés, y compris le dépassement de Vounetz bien sûr, et en ne comptant que ce qui doit être réellement subventionné par l'Etat, 49% des soumissions définitivement rentrées, il reste à disposition 6 652 281 francs.
- Les travaux de La Berra, en ne comptant pas les 9% de réduction mentionnés dans le projet N° 4, plus le projet restant à Moléson, nous donnent un montant de participation de l'Etat, en comptant bien ces 49% du coût total des deux projets devisés pour l'Etat, évalué à 6 800 000 francs.
- Il reste donc à disposition 25,21 millions moins 18,55 millions, déjà activés, chiffres arrondis; cela donne une résultat de 6 066 000 francs, ce qui fait un manque total de 147 719 francs, ceci pour tous les travaux en rapport aux 25,21 millions du décret 2008. Comme le message

N° 4 nous informe que sur les soumissions rentrées pour La Berra, une diminution de 9% des coûts est prévue, cette diminution couvre largement un supplément de 147 000 francs.

Nous avons:

- > un rapport d'ingénieur spécialisé qui met à maintes reprises l'accent sur les problèmes géologiques;
- > certainement une mise en garde de l'ECAB, si un permis a été demandé, au travers du permis de construire, pour autant que les travaux n'aient pas débuté avant sa réception;
- > des responsabilités à éclaircir sur la décision finale de la mise en route du chantier dans un endroit qui n'est pas adapté;
- > enfin, une enveloppe de 25,21 millions qui est largement suffisante si les promesses de 2008 sont tenues, sur le taux de subvention et les objets pouvant être subventionnés;
- > et surtout deux lois régissant ces décrets qui devraient être respectées.

Vous constaterez qu'avec l'élément financier développé, les entreprises n'auront pas à souffrir d'un non-paiement de leurs factures et que le tourisme n'en pâtira pas, puisque la société mixte a les fonds à disposition. Au travers de ce décret, trop de doutes sont installés, trop de questions sont sans réponse. C'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra fermement le rapport de minorité et nous vous invitons à en faire de même, ceci bien sûr dans l'intérêt de l'Etat, des associations de communes, des sociétés de remontées mécaniques, c'est-à-dire de tous les partenaires, qu'il y ait aucun doute sur la façon dont est géré le décret du 3 décembre 2008.

Frossard Sébastien (UDC/SVP, GR). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis propriétaire de l'alpage des Banderettes situé sur le domaine skiable de Charmey et je suis le président du syndicat de la route alpestre Les Reposoirs-Poyet-Riond. Donc, je suis co-propriétaire et président de la route qui passe une trentaine de mètres en amont de la station de départ du télésiège. Vous avez peut-être vu la photo hier, à la page 2 des Freiburger Nachrichten, on devine la route juste en-dessus du talus.

Au début du siècle passé, un éboulement du terrain a eu lieu. Cet endroit est connu pour son sous-sol, il a même le nom du lieu-dit «Plan Paccot». Rien que de voir la qualité de l'herbage, on sait que c'est une zone marécageuse. A la page 25 du rapport du géologue, concernant le sous-sol de la station aval, est écrit: «un sondage de reconnaissance est

préconisé». Je précise que préconisé veut dire recommandé avec force et insistance. Je me suis renseigné auprès du propriétaire du terrain, là où s'est construit la station de base: jamais il n'y a eu de sondage sur ce terrain. L'ingénieur en charge de la construction du télésiège a été averti: attention, c'est sur le site d'un ancien glissement de terrain. Réponse de l'ingénieur: «Ce n'est pas un problème avec la technologie actuelle». Entre août et septembre, en tant que président de la route, j'ai été contacté plusieurs fois par le président des télécabines de Charmey, car notre route se fissurait de manière inquiétante en amont de la station. Il y a eu une séance de crise urgente pour savoir quelle option choisir: remonter la route ou descendre la station de base. Si la variante consistant à éloigner de 19 mètres la station de base a été retenue, nous autres membres du comité de la route, actuellement, nous n'avons encore aucune information de RMF SA concernant la réfection de notre route. Vont-ils tout de même remonter la route de quelques mètres, incliner plus le talus ou renforcer le talus? Il y a des personnes qui ont quand même dû passer quelques mauvaises nuits l'automne passé, car entreprendre un projet de cette ampleur dès la fin juillet à une altitude entre 1100 et 1600 mètres, c'est quand même jouer avec le feu, connaissant le climat à cette altitude. Avec l'automne exceptionnel que nous avons eu, les constructeurs ont quand même eu de la chance car pour un peu plus cet hiver, il n'y avait ni télésiège, ni téléski vu qu'il avait déjà été démonté.

En conclusion, vu que le projet de décret comporte de l'opacité et de nombreuses contradictions avec le rapport du géologue, le groupe de l'Union démocratique du centre, pour 2/3, refusera l'entrée en matière.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Concernant mes centres d'intérêt, je suis membre du conseil d'administration des remonte-pentes Corbettaz SA aux Paccots.

«Plus de 170 000 touristes transportés par le télésiège de Charmey cet hiver», tel aurait pu être le titre de nos journaux quotidiens d'hier, mais cela n'intéresse pas les journalistes et certains d'entre nous qui préfèrent chercher un coupable sur un dépassement de devis établi. Le groupe libéral-radical s'est penché sur ce message N° 4 qui demande au canton d'octroyer un crédit d'engagement additionnel de 620 000 francs pour payer une partie du surcoût de ce chantier. Les responsabilités sur ce dépassement devront être établies et nous demandons au Conseil d'Etat de faire le nécessaire pour trouver ce qui n'a pas marché et qui aurait pu éviter un tel surcoût sur ce dossier. Le groupe libéral-radical estime qu'il n'est pas de notre devoir ou de notre compétence de désigner et de pointer du doigt l'un ou l'autre des mandataires de cette construction. Les travaux ont été entrepris et

les entreprises demandent à être payées pour leur travail, pour qu'elles puissent elles aussi honorer leurs fournisseurs et leurs ouvriers. Refuser ce crédit va mettre en danger des entrepreneurs et notre économie et ça, le groupe libéral-radical le refuse.

Ce message nous montre bien que face à la nature, nous pouvons faire toutes les études possibles, mais il reste toujours une part d'incertitude. Le tourisme est une source importante de notre économie et en refusant ce crédit, nous mettrions en péril toute une industrie qui fait la fierté de bon nombre de Fribourgeois.

Mesdames et Messieurs, bien sûr qu'on aurait pu, qu'on aurait dû mieux faire et prévoir tous ces problèmes afin d'éviter ce débat émotionnel. Mais aujourd'hui, on nous demande d'octroyer un crédit de 620 000 francs qui pourrait être diminué lorsque les responsabilités seront établies et c'est sur cela que le groupe libéral-radical s'est concentré. Notre groupe soutiendra l'entrée en matière et votera les articles quelque peu débattus et soutenus par la majorité de la commission. A titre personnel, je souhaite que ce message ne mette pas en péril les futures demandes d'aide qui pourraient venir de régions qui n'ont pas bénéficié de la manne du premier décret et qui dans un avenir plus ou moins proche vont vouloir rénover leurs installations.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). On doit déclarer ses liens d'intérêts: je suis un admirateur sans aucune restriction de ces montagnes, de leurs stations de tourisme connues dans l'Europe et dans le monde entier. Le groupe Alliance centre gauche, dans une presque totale unanimité, votera certes l'entrée en matière, mais soutiendra la proposition de renvoi. Il est vrai qu'une précipitation dans la mise en œuvre de ces travaux est à relever. Ce qui m'interpelle le plus, c'est que lors de la séance de commission, nous n'avons pas été mis au courant des doléances du géologue qui mettait en garde et faisait certaines réserves sur l'état réel des terrains, les risques éventuels, etc. Pour ma part, je dois reconnaître que je n'ai pas l'habitude de me dédire. En séance de commission, par souci de pouvoir honorer les ouvriers et les entreprises concernées, j'ai voté ce décret. J'aurais, pour me dédouaner vis-à-vis de mes collègues, le fait suivant à signaler: nous nous trouvons en région de montagne, les situations des couches souterraines peuvent engendrer des surprises que nous ne connaissons souvent pas en région de plaine. Je n'excuse pas les responsabilités éventuelles, mais si elles devaient être connues, décelées, que ces responsabilités, voire ces responsables ne soient pas épargnés. Personnellement, je voterai ce décret uniquement par respect pour ceux qui ont œuvré à l'édition de cet ouvrage, sans se poser aucune autre question

puisque une autorisation officielle d'entreprendre cet ouvrage avait été délivrée.

Schuwey Roger (UDC/SVP, GR). Ich rede in meinem persönlichen Namen. Ich bin seit über 20 Jahren im Verwaltungsrat der Skilift Jaun AG, heute Jaun-Gastlosen Bergbahnen AG. Der Bau der neuen Sesselbahn Charmey-Vounet war meiner Ansicht nach eine überstürzte und erzwungene Angelegenheit. Der Skilift, der in diesem Gebiet zu ersetzen war, hätte noch bis 2016 seine Runden drehen dürfen. Zudem ist es in unseren Voralpen zu riskant, im August einen Bau dieser Art in Angriff zu nehmen. Oft haben wir schon im September oder Oktober Wintereinbruch oder Winteranfang. Die Geologen und der Ingenieur hatten meiner Ansicht nach viel zu wenig Zeit, den schlechten und beweglichen Boden zu analysieren und in den Griff zu bekommen. Ich habe leider Bedenken, dass die Talstation der Sesselbahn auch in Zukunft das Sorgenkind der «Remontées mécaniques» von Charmey sein wird. Soweit ich orientiert bin, war im Jahre 2011 nicht einmal das eigene Personal über den Bau der neuen Sesselbahn informiert. Charmey wollte die neue Sesselbahn vor Jaun und Schwarzsee in Betrieb nehmen, was dann aber dann nicht der Fall war. Diese Botschaft ist meiner Ansicht nach zu wenig transparent.

Schauen wir jetzt nach vorne. Ich hoffe, dass der neue Direktor von Charmey Tourismus endlich mit Jaun Tourismus und den Bergbahnen von Jaun zusammenarbeiten wird. Bis zum heutigen Zeitpunkt war dies nicht der Fall. Ich werde diesem Dekretsentwurf als Verwaltungsratsmitglied der Nachbarstation von Jaun zustimmen.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Je déclare mes liens d'intérêts: je suis directeur de la Fédération fribourgeoise des entrepreneurs, occasionnellement skieur à Charmey. Je précise que je ne connais pas le nom des entreprises adjudicataires qui ne seraient pas payées à ce jour. Votez non au décret pourrait avoir des conséquences sur des sociétés, des entreprises qui ont des factures en souffrance, d'ailleurs plusieurs collègues l'ont déjà relevé. Les entreprises ont réalisé les travaux qu'on leur aura confiés à l'entièvre satisfaction du maître de l'ouvrage, c'est ce qui ressort également des discussions. Je vous demande de penser d'abord à ces entreprises, à leurs collaborateurs qui pourraient être en difficulté demain. Attendre les réponses aux enquêtes n'est pas raisonnable. J'en veux pour preuve une expérience que je vis actuellement dans la construction d'un immeuble: je suis membre d'un conseil d'administration, nous sommes en litige pour des erreurs de conception, cela fait trois ans que nous sommes en discussion et négociation et aujourd'hui c'est encore loin d'être réglé et le montant en litige n'est que de 300 000 francs.

Il n'est jamais agréable pour un patron de devoir licencier ses collaborateurs parce qu'il n'a plus de liquidités, parce qu'il n'est pas payé pour un travail qu'il a fait. Pour toutes ces raisons, chers collègues, je vous demande d'entrer en matière et d'accepter à l'unanimité ce décret.

Kolly Nicolas (*UDC/SVP, SC*). Ayant moi-même travaillé dans une station de ski pendant plusieurs années durant mon apprentissage, je suis tout à fait conscient de l'importance des stations de ski pour le tourisme fribourgeois. Je sais également que ces stations de ski ne roulent pas sur l'or. Je devrais donc à priori soutenir un crédit visant un surcoût de construction d'une remontée mécanique. Mais en l'état actuel des choses, j'ai envie de dire: «Mais de qui se moquent-on?» De ce fait, il est important de faire la lumière sur certaines questions:

- > pourquoi avoir précipité les travaux alors que ceux-ci devaient débuter, d'après le message du Conseil d'Etat, en 2012 seulement?
- > pourquoi écrire dans ce message que le géologue ne relevait pas de problèmes particuliers, alors que ce même géologue aurait souligné les risques de glissements de terrain dans cette zone?

Dès lors, justifier le surcoût en affirmant qu'il s'agit d'un événement exceptionnel et imprévisible me laisse perplexe. Lorsqu'on construit un télésiège sur un terrain sujet à des glissements, je crois que les problèmes étaient au contraire prévisibles et en tout cas pas exceptionnels. Et puis, nous informer que les responsabilités devront être cherchées principalement auprès du géologue dans ces circonstances, je crois que c'est vraiment inapproprié.

Ainsi, je crois que l'on ne peut que rejeter cette entrée en matière et espérer un rapport plus sérieux pour se prononcer, car j'ai vraiment l'impression que le Grand Conseil s'est fait mener en bateau dans cette affaire et si je puis me permettre, s'est fait mener en télésiège.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Je n'ai aucun lien d'intérêt spécial dans ce projet, si ce n'est comme Louis Duc, l'amour de la montagne et du ski. En 2008, on nous a répété ici plusieurs fois qu'il fallait favoriser le tourisme d'été. Or, le tracé choisi pour le télésiège de Vounetz l'a été principalement pour le ski, même si on nous dit qu'on pourrait l'utiliser en été. Bien sûr, la grande erreur était d'accorder des subventions pour un projet qui déplaçait une installation d'un terrain stable dans une zone qui est connue et répertoriée comme terrain meuble et dont l'instabilité est même visible si on ne commande pas les études géologiques en plein hiver,

parce que là c'est caché sous la neige. Le géologue tant décrié n'a certes pas été très clair sur la station avale, mais il a quand même mis en garde contre l'instabilité générale du terrain et les risques sur plusieurs pylônes. Est-ce que ça veut dire que l'Etat va de nouveau passer à la caisse dans 10 ans, quand il s'agira peut-être de déplacer les pylônes N° 6, 7, 8 ou 12? Ou est-ce qu'on passera à la caisse sous un autre titre, par exemple la caisse de chômage? Parce qu'une partie du télésiège est construite dans une zone avec risque d'avalanche et qu'il faudra fermer de temps en temps en pleine saison de ski. Il m'importe peu si c'est le géologue, l'ingénieur, la société RMF ou même le Conseil d'Etat qui n'aurait pas donné les bonnes informations en temps voulu. Mais ces informations sont disponibles aujourd'hui, j'en remercie la commission et la presse et c'est au Grand Conseil de décider en connaissance de cause. Ce crédit est un élément supplémentaire, qui n'arrivera certes pas à bétonner définitivement les terrains meubles de Vounetz, mais il va rajouter une pierre à une politique de tourisme qui est à contre-courant de toutes les recommandations de spécialistes.

Permettez-moi une parenthèse: ce ne sont pas les stations de ski d'importance locale ou régionale qui constitueront désormais les atouts du tourisme fribourgeois, mais un tourisme de qualité hors saison hivernale, un tourisme familial et de congrès, qui s'inspire des richesses du paysage et de l'histoire, et ça dans toutes les régions cantonales et même en zone urbaine.

Le fonds affecté aux remontées mécaniques dont nous parlons aujourd'hui étant ce qu'il est, la moindre des choses serait d'utiliser les subventions dans les limites de ce fonds, aussi judicieusement que possible. Ce crédit était prévisible, il n'est pas urgent, il est non justifié ou au moins largement prématuré. Nous n'avons pas à combler les défaillances du maître d'ouvrage avant d'avoir clarifié les responsabilités.

Personnellement, je soutiendrai donc aussi bien la non-entrée en matière qu'éventuellement le renvoi.

Mauron Pierre (*PS/SP, GR*). Notre tâche ici, comme députés, est notamment celle d'assurer que les deniers publics soient bien employés. En 2008, lorsque nous avons voté ce crédit, nous étions à la limite des 25 millions, limite à partir de laquelle le peuple fribourgeois aurait dû se prononcer. Nous avons pris nos responsabilités, nous avons décidé que nous restions dans cette limite-là et le peuple ne s'est pas prononcé. A partir de là, le peuple fribourgeois a tout de même renouvelé ses autorités pour qu'il contrôle ce qu'il advient de l'argent public. A l'heure actuelle, avec toutes les questions qui ont été posées, le groupe socialiste estime qu'il est

largement prématué d'accepter cet objet et d'en rester là. Je crois que les questions, l'opacité qui règne ici est patente et il convient justement de la dissiper avant de se déterminer sur ce sujet.

Si l'entrée en matière est acceptée et que ce projet n'est pas renvoyé au Conseil d'Etat, le groupe socialiste songe sérieusement à solliciter la création d'une commission d'enquête parlementaire pour faire lui-même la lumière sur ce dossier. J'attendais l'argument de notre collègue Wicht par rapport aux entreprises qui ne doivent pas être payées et à ce sujet, je lis le bulletin officiel du Grand Conseil, séance du 3 décembre 2008, page 2373, où le commissaire du Gouvernement, M. Vonlanthen, parle: «J'apporte une précision à ce que le rapporteur vient de dire. J'ai toujours souligné que la contribution de l'Etat n'est que subsidiaire. Les sociétés sont donc libres d'investir plus vite, mais la planification, comme on a dû l'établir en respectant le plan financier, ne pourra en tout cas pas être assurée avant le calendrier qui est établi à l'article 3 alinéa 2». Et le calendrier, vous l'avez vu encore en commission, c'est pour les travaux qui n'auraient pas dû démarrer avant 2012 à Charmey. Alors, partant du principe que le Gouvernement ne ment jamais, je pars également du principe que les entreprises seront payées parce que déjà en 2008, on disait que ce n'était pas avec cet argent que les ouvriers allaient être payés.

Pour ces raisons-là, je vous remercie de ne pas entrer en matière et subsidiairement, si tel est malheureusement le cas, de tout de même renvoyer cet objet au Gouvernement.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Tout d'abord je déclare mes liens d'intérêts: je suis membre du conseil d'administration des Remontées mécaniques fribourgeoises SA, en qualité de représentante de l'Association régionale La Gruyère. A ce titre, je peux apporter peut-être quelques éléments de réponse, notamment au député Dominique Corminboeuf. Il demande comment se passaient les travaux, si RMF avait une représentation ou pas. Je peux vous dire que pour chaque projet, il y a eu un bureau du maître de l'ouvrage qui a été désigné et qui représentait RMF. En l'occurrence, pour Charmey, c'était le bureau Gex & Dorthe.

Concernant le financement des projets, je vous informe que pour financer un projet, dans un premier temps il était fait appel aux fonds propres de la société d'exploitation, dans un deuxième temps, la part de la région devait être versée pour honorer la suite des factures et dans un dernier temps seulement, la part de l'Etat était demandée pour honorer les paiements. En l'état, RMF ne dispose donc pas de liquidités. Les réserves sont faites, comme l'a dit le commissaire du

Gouvernement, pour les deux projets restants, le télésiège de Moléson et celui de La Berra, vu que les décisions ont été prises par objet. Donc, nous ne disposons pas de liquidités au sein de RMF.

Concernant le projet de La Berra, une information peut-être: le 29 février, RMF SA a adjugé le mandat à la société BMF SA. Il ressort des différentes adjudications que le coût final ne sera pas inférieur de 9% comme on aurait pu l'imaginer à un moment donné et comme cela figurait dans le message, parce que ce pourcentage ne concernait que la partie d'adjudication en marché public. Il faut savoir qu'il y a une partie des marchés, notamment l'électricité, qui ne passe pas par les marchés publics.

Ne mettons pas en péril le PPP qui a conduit à la réalisation de trois projets sans problèmes particuliers à Jaun, Schwarzsee et Moléson. Il s'agit de la réalisation d'infrastructures lourdes de remontées mécaniques nécessaires au tourisme fribourgeois. Ce même PPP a d'ailleurs fait des envieux et a fait ses preuves en 1997 déjà, lors de la réalisation du funiculaire de Moléson et du Rapido Sky de Charmey. La région de la Gruyère a pris ses responsabilités, certes pas de gaîté de cœur, mais les communes de la Gruyère ont accepté à l'unanimité de participer à ce surcoût, conformément au décret, condition nécessaire à une participation de l'Etat qui est demandée aujourd'hui. La région a demandé que les responsabilités soient fixées par une procédure en bonne et due forme. Comme cela a été dit, un expert indépendant, la société De Cérenville, a été désigné, mais cela va prendre du temps, vous le savez comme moi.

Ne mettons pas non plus en difficulté les entreprises qui ont travaillé d'arrache-pied et dans l'urgence pour résoudre les problèmes dus à des éléments naturels. Elles attendent votre décision pour que nous puissions débloquer les paiements, car elles ont fait preuve de beaucoup de patience jusque là. Pour terminer, je vous laisserai aller expliquer aux sociétés de La Berra et de Moléson, notamment à celle de La Berra où les travaux sont adjugés, que leurs travaux devront attendre parce que le Grand Conseil a pris une décision négative aujourd'hui.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Je ne m'exprime pas en tant que président de la Commission des finances et de gestion. Elle n'a pas eu à se prononcer sur ce décret car il est inférieur à 1,5 million de francs. Je me prononce à titre personnel et je déclare mes liens d'intérêts. Je suis le président de l'Association des remontées mécaniques des Préalpes fribourgeoises. C'est une Association à ne pas confondre avec les Remontées mécaniques fribourgeoises SA, qui est une société anonyme.

Cette Association a pour but de fédérer tous ses membres. Parmi ceux-ci, il y a des sociétés qui investissent actuellement dans ces nouvelles installations mais il y a d'autres sociétés de remontées mécaniques qui n'investissent pas. Vous avez entendu un de leurs représentants ce matin. Le but de cette Association, pour essayer d'expliquer, d'éclaircir un peu les choses, est de fédérer les membres à des projets communs. J'ai envie de démentir certains propos tenus par le rapporteur de la minorité de la commission, M. René Thomet, qui disait que les propos qui étaient promis dans le message de 2008 n'avaient pas été tenus par RMF SA au niveau de la collaboration. Ça n'est pas le cas! La responsabilité des projets communs d'identification de toutes ces sociétés de remontées mécaniques relève de mon organisation, qui est une société à but non lucratif. Par rapport à ceci, le travail a été fait. Un rapport final a été rendu à M. Beat Vonlanthen pour dire quelle est la part de collaboration commune que nous avons pu réaliser jusqu'à aujourd'hui, quelle est la part de collaboration commune qui va venir encore ces deux prochaines années; donc le travail se fait. Un rapport intermédiaire est arrivé sur le tapis et montre que la collaboration s'effectue.

Par rapport à ceci, il ne faut pas faire un procès d'intention à ces remontées mécaniques. Celles-ci sont vraiment la colonne vertébrale, M^{me} Mutter. C'est quand même la colonne vertébrale du tourisme fribourgeois. On voit qu'avec ces installations qui se sont implantées dans ces régions de montagne beaucoup d'investissements complémentaires ont été effectués. Ils ont permis à ces régions d'être dynamiques, d'avoir une population permanente qui peut y vivre et d'avoir des touristes qui apprécient cette région. C'est vraiment un élément complémentaire. Vouloir faire un procès d'intention, vouloir jouer à la vierge effarouchée devant ce décret, cela me dépasse! On est en train de régler des affaires politiques à la suite des dernières élections fédérales et cantonales et l'enjeu n'est pas là. L'enjeu est que des sociétés doivent maintenant prendre leurs responsabilités. Tous les présidents de groupes ou tous les députés qui se sont exprimés, qui sont favorables à l'entrée en matière sur ce décret, le disent: des responsabilités devront être assumées par les porteurs de projets. Ces responsabilités aboutiront à des résultats, à des engagements financiers et autres.

Mais, l'Etat de Fribourg, nous le Grand Conseil, devons nous engager vis-à-vis des factures qui sont ouvertes, vis-à-vis d'entreprises qui doivent assumer aussi le coût de leur personnel et des salaires. Pour ces raisons, je vous engage à soutenir ce décret et à ne pas reporter aux calendes grecques une décision qui devra de toute façon être assumée par l'Etat.

Je vous prie donc d'accepter ce décret et de faire preuve d'un peu de bon sens.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Je ne peux pas laisser dire ces derniers propos. Etre rigoureux, veiller aux dépenses publiques, on l'a vu dans le cadre de la H189, on le voit aujourd'hui, nous sommes élus par les citoyens pour contrôler exactement ce qu'il en est. Quand il y a des dossiers qui ne vont pas, on fait la lumière, on creuse, on établit les faits bien avant de voter, ceci avec la tête dans le sac. Je n'accepte pas ces arguments. Je crois qu'on est là pour accomplir une tâche précise, il faut simplement la remplir. Quand cela ne va pas, on met le doigt où ça fait mal, non pas en jetant la pierre à qui que ce soit. Justement, nous sommes hors élections, ça prouve bien que la démarche n'est pas du tout intentionnée dans cette optique. Nous tenons exactement le rôle pour lequel les citoyens nous ont élus.

Le Rapporteur. Je dirais que les propos émis dans cet hémicycle sont pratiquement ceux que nous avons entendus à la commission. Ils s'adressent pour la plupart au commissaire du gouvernement. J'aimerais malgré tout rappeler que dans la commission l'ensemble des groupes était représenté et que l'entrée en matière a été votée par 7 voix contre 4.

Le Rapporteur de minorité. Je regrette que plusieurs questions soulevées dans le cadre du rapport de la minorité n'ont pas reçu de réponses. J'aimerais répondre à mon collègue Losey que la remarque qui a été faite sur le manque de collaboration ne vise ni l'Association des remontées mécaniques des Préalpes fribourgeoises, ni RMF SA. Contrairement à ce que vous avez affirmé, elle est factuelle, elle est corroborée par l'opinion d'autres membres de la commission qui n'ont pas forcément fait partie de cette minorité qui a déposé un rapport et qui, par exemple, pourraient nous apporter la réponse à cette question: pourquoi Charmey a démarré si vite, dans la précipitation alors que sa concession est à renouveler en 2016 et que la planification prévoyait un début des travaux en 2012? Si ce n'est pas de la concurrence effrénée, il faut nous dire ce que c'est! Je ne sais pas, peut-être ne suis pas assez créatif! Moi, j'y vois de la concurrence effrénée. C'est ça! Ce n'est pas le respect des conditions de ce qui a été dit en 2008. En 2008, on nous a dit qu'aucun versement ne serait anticipé, que les sociétés de remontées qui voulaient partir plus vite avec leur projet devaient en assurer elles-mêmes le financement. C'est, sauf erreur, ce que Jaun a fait! Là, un montage était prêt et, indépendamment de l'aide ou pas de l'Etat, Jaun pouvait démarrer avec son projet. Il nous l'avait annoncé. Il y a de la transparence. C'est peut-être aussi de la concurrence derrière mais il y avait le respect des engagements pris dans le cadre de l'octroi du crédit en 2008.

Une fois de plus, la réponse à ces interpellations-là n'a pas été apportée!

Il ne s'agit pas non plus de politique politique. Comme l'a dit le commissaire du Gouvernement et comme vient de le dire le député Losey, quelle politique politique? Le fait de vouloir rendre des comptes aux citoyens, de vouloir lui dire à quoi a été utilisé le crédit de 25 millions voté en 2008, c'est de la politique politique? C'est simplement rendre compte d'un état de la situation. On ne demande que ça! Si ce n'est pas le rôle d'un député, quel rôle avons-nous dans cette enceinte?

La dernière question concerne les versements. L'exemple donné par notre collègue Wicht est très parlant. Il y a 300 000 francs de litige dans l'exemple qu'il nous a donné. Nous ne sommes pas en train de voter un crédit pour pouvoir payer ces 300 000 francs afin que les sociétés et les entreprises concernées ne soient pas en difficulté. Nous pouvons exiger d'avoir un état de la situation financière clair. Nous pouvons exiger de savoir où sont les responsabilités. Nous pouvons exiger que l'engagement qui a été pris par ceux qui lançaient leur projet en anticipant sur le calendrier en assuraient le financement. Aujourd'hui, nous sommes dans une situation qui résulte de la précipitation; c'est ce que j'avais à ajouter. Je souhaite quand même que quelques réponses soient données aux interpellations faites dans le rapport de la minorité.

Le Commissaire. Je remercie les différents intervenants pour leur soutien tout d'abord mais aussi pour leur franc-parler. Je pense qu'avec un dossier aussi important il faut vraiment pouvoir discuter sans trop d'émotion et tout de même essayer de trouver une voix qui réponde aux responsabilités que nous devons porter.

Tout d'abord, je veux donner réponse aux différentes interpellations, à M. le Rapporteur de la minorité pour commencer. Il parle du rapport du géologue qui n'avait pas vraiment été soumis comme d'autres dossiers importants. Sur ce sujet, le Conseil d'Etat l'a écrit dans le cadre du message et je le dis encore aujourd'hui, ce rapport du géologue n'a rien à faire avec la question que nous devons traiter aujourd'hui. Le rapport du géologue devra être examiné dans le cadre de cette analyse de la responsabilité civile. Cette analyse sera faite par des experts et, sur cette base, nous pourrons ensuite prendre des décisions. Ce n'est pas vraiment décisif pour le Grand Conseil de pouvoir juger et de pouvoir approfondir ce rapport du géologue.

Deuxièmement, nous n'avons pas un décompte des chiffres des autres chantiers. Notamment dans le même contexte, on pourrait utiliser les bénéfices que les autres installations ont réalisés. Là, je vous dis tout d'abord que les décomptes sont en train d'être effectués. Pour l'instant, nous n'avons pas vraiment les décomptes définitifs. S'agissant des nouvelles installations, le message du Conseil d'Etat relève que certains projets ont été moins onéreux que prévu après la procédure des marchés publics. Il a donc été proposé que le financement du surcoût dont il est question aujourd'hui soit assuré par la compensation d'un disponible sur le coût des autres projets. Cela n'est pas envisageable pour les raisons suivantes.

1. Le décret de 2008 dit que le financement est prévu par objet.
2. Pour des raisons techniques, certains postes de dépenses ont dû être exclus des marchés publics. Là, nous pouvons voir qu'il n'y a pas eu vraiment de bénéfices que les différentes sociétés auraient faits. Par exemple dans le cadre du projet de Schwarzsee, l'assainissement de l'infrastructure abritant la gare de départ et le garage à sièges ont été retirés du cahier des charges suite à un recours d'une entreprise. Les coûts de cette infrastructure ont donc dû être ajoutés à ceux de l'installation électrotechnique, seule soumise à la procédure de marché public. Il en résulte que les «bénéfices» appartenants ont été réinvestis dans leur totalité pour supporter les travaux nécessaires à la réalisation des installations. Les décomptes finaux seront remis prochainement par les sociétés d'exploitation. Il sera contrôlé que les coûts mis à charge de l'Etat et des régions constituent bien des coûts subventionnables au sens de l'aide extraordinaire prévue par la loi sur le tourisme. Je vous rappelle que par «subventionnables» on entend en effet les coûts directement liés à la réalisation de l'installation de base au sens de la législation. Il est donc exclu que des charges supplémentaires y soient intégrées, comme par exemple l'acquisition d'un système de caisses ou les frais de publicité.
3. L'indexation: comme M. le Rapporteur de la minorité l'a dit lui-même, l'information avait été donnée. Selon l'article 2 al. 3 du décret, il est dit que les contributions indiquées à l'alinéa 2 seront indexées selon les modalités arrêtées par le Conseil d'Etat, lequel a pris une ordonnance le 17 mai 2010. L'indice semestriel des prix de la construction Espace-Mitteland constitue la base. On constate que les taux d'indexation, à une exception près – les bâtiments –, sont moins élevés qu'au moment de l'approbation du décret. L'Etat aurait donc dû procéder à une indexation négative à laquelle il a renoncé au travers de l'article 3 al. 2 de l'ordonnance selon lequel: «La par-

ticipation financière de l'Etat, prévue à l'article 2 al. 2 du décret, est garantie».

4. La question cruciale du renvoi ou de dire «on a le temps, arrêtons, attendons encore! Comme je vous l'ai dit, en guise d'introduction, je vous donne lecture du texte que le président de RMF SA, M. Philippe Menoud, a envoyé ce matin par courrier électronique. En voici le contenu: «En cas de réponse négative, nous ne pourrons pas honorer les factures ouvertes à ce jour, de l'ordre de 1 million de francs. Je le regretterais amèrement dans la mesure où tous les intervenants sur le chantier ont fait preuve de beaucoup d'engagement, de sérieux et de compréhension en admettant notamment le report du paiement de leurs factures à fin mars 2012. Ainsi nous devrions constater que le principe de la continuation de l'exploitation de RMF SA n'est plus respecté. Par le fait d'un manque évident de liquidités, en application des dispositions du code des obligations et plus précisément de son article 725, il en irait alors de la responsabilité directe du conseil d'administration de réagir en avisant le juge de cette situation, ce qui pourrait entraîner le dépôt de bilan de la société RMF SA. En tant que président, je ne le souhaite évidemment pas, surtout au moment où nous sommes à bout touchant pour le contrat d'entreprise totale pour le site de la Berra, mais je ne peux légalement pas l'exclure. Cet avis au juge devrait se faire rapidement. La pratique en la matière parle d'un délai de six semaines dès connaissance du risque de non-continuation de l'exploitation. Si nous ne pouvons trouver une autre solution, bien évidemment les projets restant à réaliser, la Berra, Moléson, s'en trouveraient immanquablement bloqués. Nous ne pouvons malheureusement pas inverser le cours des choses qui consisterait à trouver d'abord d'éventuels responsables avant d'honorer les factures ouvertes. La procédure d'expertise est lancée. J'ai personnellement rencontré hier, le 20 mars 2012, les experts pour définir la feuille de route de leur mandat. Je confirme le sérieux avec lequel nous prenons l'affaire de la recherche d'éventuelles fautes d'intervenants sur le chantier de Charmey. Toutefois cette démarche va mettre du temps et nous n'en connaissons nullement l'issue. Ainsi il est nécessaire de pouvoir régler les factures ouvertes de l'ordre du million de francs à court terme et au préalable.» C'est l'information du président de RMF SA et je pense qu'il est important de prendre acte de ce point qui est vraiment très alarmant.

M. Schorderet a parlé de la confirmation du gouvernement pour la suite des projets. Je pense que je l'ai dit et je le répète encore une fois: c'est notre tâche, notre responsabilité, c'est

aussi la responsabilité du Parlement que ces projets, qui sont bien préparés, puissent démarrer rapidement. M. le Député Corminboeuf a posé toute une série de questions. Ces questions très détaillées devraient pouvoir trouver réponse notamment dans le cadre d'un rapport annuel. J'ai donné plusieurs réponses déjà en commission et aujourd'hui vous avez reçu des réponses. J'en reprends quand même deux ou trois parce que si je continue ça ira jusqu'à dans l'après-midi. Tout d'abord je vous donne les noms des représentants de la RMF SA: il s'agit de Philippe Menoud, qui est président, Daniel Berset, trésorier, qui est représentant de l'Etat et cela vous montre aussi qu'il y a vraiment là des personnalités qui peuvent avoir une vue très attentive sur les finances. Il y a M. Christophe Aegerter, mon secrétaire général, représentant de l'Etat, et comme quatrième personne nommée par le Conseil d'Etat, M. Denis Galley, représentant de la BCF. Il y a deux représentants des régions, M^{me} Nadine Gobet, représentante de l'ARG et M. le Préfet Nicolas Bürgisser en tant que représentant de la région de la Singine. Chaque société de remontées mécaniques a un représentant dans cette société d'économie mixte.

Permis de construire: l'OFT a dû analyser avant de délivrer le permis de construire et je suis sûr et certain que cet Office fédéral a certainement analysé les préavis des différents services et notamment aussi celui de l'ECAB.

Qui a pris la décision de démarrer le chantier? C'est la RMF SA après avoir reçu le permis de construire. Les questions des objets subventionnés j'en ai déjà parlé.

M. le Député Frossard se demande comment le problème de la route sera réglé. C'est aussi prévu dans les dépenses du crédit additionnel que vous devez décider aujourd'hui.

M. Mauron, vous avez dit que le Conseil d'Etat vous avait induit en erreur ou voulait éviter qu'il y ait un référendum populaire. Je peux vous dire que M. le Président, ministre des finances, m'a donné le chiffre actuel, c'est 34 millions de francs pour un référendum obligatoire, alors ici on est loin de cette limite.

Noch ganz kurz ein Hinweis zu Herrn Grossrat Schuwey. Sie haben einen wichtigen Punkt angesprochen. Sie haben den Punkt angesprochen dieser Zusammenarbeit und Herr Député Losey hat das auch erwähnt. Im letzten Dekret haben wir ganz klar gesagt, dass es extrem wichtig sei, diese Zusammenarbeit sicherzustellen und diese Zusammenarbeit wurde jetzt aufgegelistet von der Association des remontées mécaniques fribourgeoises und es sind viele interessante Zusammenarbeitprojekte in Vorbereitung.

En conclusion, je fais encore une fois appel à votre sens des responsabilités, chers députés. Voulez-vous en refusant ces 620 000 francs vraiment mettre en péril la solidarité des centres touristiques de nos Préalpes ? Voulez-vous vraiment désavouer et je me tourne maintenant tout particulièrement vers les députés du district de la Gruyère, voulez-vous vraiment désavouer vos communes qui, à l'unanimité, je le répète, ont accepté de prendre en charge leur part de ces surcoûts. Voulez-vous vraiment mettre en péril un pôle touristique cantonal? Oui il y a certainement eu des omissions et des erreurs humaines sur le chantier. Oui une analyse plus approfondie avant le début des constructions aurait peut-être évité une partie de ces surcoûts, mais il est faux de vouloir faire de cette affaire une démonstration de la puissance du Grand Conseil envers le Conseil d'Etat. Au nom du Conseil d'Etat, je vous remercie d'avance pour la prise en compte des vrais intérêts de notre canton et de l'économie des régions concernées.

- > L'entrée en matière étant combattue, elle est soumise au vote.
- > Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 60 voix contre 44. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggro (SE, ACG/MLB), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 60.

Ont voté non:

Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woef-fray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminboeuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 44.

S'est abstenu:

Johner-Etter (LA, UDC/SVP). Total: 1.

- > Une demande de renvoi du projet au Conseil d'Etat (pour message complémentaire) ayant également été déposée, il est passé au vote sur cette demande.
- > Au vote, la demande de renvoi est refusée par 54 voix contre 51. Il n'y a pas d'abstention.

Ont voté oui:

Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woef-fray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mesot (VE, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 51.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggro (SE, ACG/MLB), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 60.

PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lauper (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 54.

Lecture des articles

Art. 1

> Adopté.

Art. 2

Le Rapporteur. Pour l'article 2, nous avions déposé, c'est à dire la commission a déposé un amendement demandant de modifier le premier mot du deuxième alinéa «D'éventuelles participations de tiers sont portées proportionnellement en déduction du crédit». Nous avons demandé cet amendement en remplaçant «D'éventuelles participations» par «Les participations de tiers», étant persuadés qu'il y aurait des participations des assureurs en déduction de ce crédit.

Le Commissaire. Vous trouverez les détails pour les 620 000 francs dans le message à la page 3 et concernant la proposition de la commission, le Conseil d'Etat se rallie à cette modification.

> Modifié selon le projet bis.¹

Art. 3

Le Rapporteur. Je vais lire la totalité de cet article étant donné qu'il donne des réponses très claires aux questions de tout à l'heure: «1. Le financement de la participation sera assuré par le crédit inscrit au budget de l'année 2013, soit 620 000 francs sous la rubrique» dont vous voyez le chiffre «Prêts pour le renouvellement des remontées mécaniques.» «2. Si la participation devait être versée avant son inscription au budget, elle pourrait être compensée avec les crédits déjà accordés du 3 décembre 2008 pour le renouvellement des remontées mécaniques.» Donc là tout est dit concernant le mécanisme du paiement de ces montants.

> Adopté.

Art. 4

> Adopté.

Art. 5, titre et considérants

Andrey Pascal (PDC/CVP, GR). S'il y a un député qui est à la fois heureux et d'un côté un peu amer, c'est bien celui qui prend la parole en ce moment parce que, pour vous dire ma fonction et mon lien d'intérêt, je suis administrateur des remontées mécaniques de Charmey. J'ai dû m'abstenir pendant l'entrée en matière tellement le débat était un peu déplacé, voire à l'attaque, de la part de certaines personnes de ce Parlement. Une chose est sûre: le télésiège de Vounetz a été construit et je ne vais pas revenir sur les débats, sur les éventuelles erreurs, manquements, une personne est chargée de le faire. Une chose m'interpelle quand même. Qu'on ait dit que les travaux avaient commencé avec de l'avance sur le programme, cela aurait changé à quoi ? Certainement rien du tout parce qu'on était sur un terrain peut-être mouvant, mais si l'étude avait été prolongée, les travaux reportés d'une année, certainement que la construction serait la même qu'aujourd'hui et avec un surcoût que l'on connaît. Donc c'était un faux procès. D'autant plus que toutes les personnes qui ont donné les autorisations étaient informées de cette éventuelle délicatesse du terrain. Toutefois au nom des 178 000 utilisateurs de ce télésiège, j'aimerais remercier le Parlement, du moins ceux qui ont accepté l'entrée en matière sur ce décret. Je crois que ces gens-là sont satisfaits d'avoir une installation fiable, sûre et qui donne envie de venir skier dans cette station et dans les autres qui ont déjà construit un tel télésiège. Maintenant quand on sait que l'Association régionale la Gruyère a voté à l'unanimité la part qui lui était demandée, que les communes de la vallée, que la commune siège a aussi fait un effort financier important, je suis satisfait du vote. Toutefois, je ne peux m'empêcher, face à la députation gruyérienne et à ceux qui représentent l'Association touristique de la Gruyère, d'avoir une certaine déception et un peu d'amertume voyant le manque de solidarité pour un objet qui a été créé, construit dans ce district. Je vous remercie de m'avoir écouté et je remercie tous ceux qui ont soutenu ce projet.

> Adopté.

Vote final

> Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 68 voix contre 26. Il y a 2 abstentions.

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 551ss.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collob (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 68.

Ont voté non:

Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woerffray (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Frossard (GR, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). Total: 26.

Se sont abstenus:

Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP). Total: 2.

—

**Mandat MA4029.11 Bernadette Hänni-Fischer/
Christa Mutter (remplace Daniel de Roche/
Nicole Lehner-Gigon/Nicolas Repond
(remplace Bernard Aebsicher)/David Bonny/
Hugo Raemy/Ursula Schneider-Schüttel/
Markus Bapst/Antoinette Badoud/Nicolas
Rime (remplace Eric Menoud)
(formation continue des professionnels et des
spécialistes dans le domaine des énergies
renouvelables)¹**

Prise en considération

Hänni-Fischer Bernadette (PS/SP, LA). Wir befinden uns in einer Zeit der rasanten Entwicklung im Bereich der Energieversorgung, des Bewusstseins, dass Energieeffizienz notwendig ist, in der Zeit der knapp werdenden Ressourcen und des Automausstiegs. Die Technologieentwicklung ist weit fortgeschritten. Immer mehr Produktionsformen von Energie entstehen und immer mehr Möglichkeiten von Energieeffizienz werden für eine Versorgung von immer kleineren Räumen geschaffen. Die Gesellschaft hat ernsthaft angefangen, umzudenken. Noch vor zehn Jahren wäre es nicht denkbar gewesen, dass der Verwaltungsratspräsident der BKW gesagt hätte, seine Unternehmensstrategie sei auf 100 Prozent CO₂-freie erneuerbare Energien ausgerichtet. Deshalb ist ein stetiger Transfer der neuen Erkenntnisse nötig.

Il y a des gens avec un CFC sans maturité professionnelle qui aimeraient se préparer à faire des installations de nouvelles technologies. Si les entreprises spécialisées qui livrent ces installations de haute technologie envoient leur propre personnel sur les chantiers, les ouvriers du lieu, dont le know how n'est pas au niveau exigé, n'auront pas ces mandats et n'auront pas les gains. Cela rend les installations plus chères et aboutit à un goulot. Le Conseil d'Etat le dit à juste titre qu'il existe déjà une offre de possibilités de formation continue. Malgré cette offre, il y a pénurie de main-d'œuvre et de spécialistes qui disposent des connaissances suffisantes car cette technologie évolue à une vitesse énorme. Dans ce contexte, j'aimerais évoquer la nouvelle profession non formelle de solarteur acquise après une formation continue suite à un CFC dans le domaine technique. Elle est proposée en Suisse alémanique en 3 lieux: Fricktal, Toggenburg et Berne; elle a trouvé un grand écho. Elle n'existe pas encore en Suisse romande. Les ingénieurs, les architectes, les personnes qui se spécialisent dans la consultation doivent impérativement disposer à chaque moment des nouvelles connaissances relatives aux cleantechs. C'est seulement avec ce bagage qu'ils sont aptes à

¹ Déposé et développé le 9 juin 2011, BGC juin 2011 pp. 1328ss; réponse du Conseil d'Etat le 24 janvier 2012, BGC pp. 846ss.

faire leur travail à satisfaction de leurs clients, à les conseiller et leur expliquer comment respecter les dispositions légales qui elles aussi sont en constante évolution. Juste dans cette période cruciale, il y a un besoin d'accélérer ce transfert de connaissances à nos professionnels et pourquoi pas avec un soutien financier de l'Etat; je pense que c'est très important et nécessaire aussi.

Ich danke dem Staatsrat dafür, dass er es befürwortet, solche besonders heute notwendigen Weiterbildungen mit einer dreijährigen Finanzierung von 1.5 Millionen Franken – 0.5 Millionen Franken pro Jahr – zu unterstützen, um in einer Zeit, in der Gesellschaft und Politik nachhaltig nach Cleantech ruft, interessierten Berufsleuten möglichst günstige Weiterbildungsangebote zu ermöglichen, dies in völliger Harmonie mit dem kantonalen Energiegesetz. Ich lade auch Sie ein, liebe Ratskolleginnen und Ratskollegen, diesem Auftrag zuzustimmen.

Menoud Yves (*PDC/CVP, GR*). Le groupe démocrate-chrétien-bourgeois-démocratique a pris connaissance du mandat relatif à la formation continue des professionnels et des spécialistes dans le domaine des énergies renouvelables de même que de la réponse du Conseil d'Etat qui propose l'acceptation de ce mandat. Compte tenu de la difficulté de trouver de nouveaux professionnels dans le domaine de l'énergie et de la charge de travail des entreprises et des bureaux techniques actifs dans ce secteur qui ne cesse d'augmenter, il est important d'offrir une formation continue de qualité afin d'avoir toujours un bon niveau de connaissances. De plus la mise en place de nouvelles exigences en matière d'énergie en Suisse, de même que l'ambitieux objectif d'atteindre la société à 4000 watts d'ici 2030, demandent la mise à niveau de nombreux professionnels, en particulier dans la rénovation des bâtiments, dans les systèmes de production d'énergie et dans le domaine des processus industriels. Ceci ressort déjà du rapport de 2009 du Conseil d'Etat relatif à la nouvelle stratégie énergétique et justifie amplement en complément de l'offre déjà disponible la mise en place d'un concept de formation continue propre au canton de Fribourg et destiné à l'ensemble des professionnels de l'énergie. Le groupe PDC-PBD soutient pleinement la position du Conseil d'Etat dans son désir de ne pas cibler son offre uniquement sur les énergies renouvelables, mais à l'ensemble du domaine de l'énergie. Il en va de même pour sa proposition de confier à l'Ecole d'ingénieurs et d'architectes de Fribourg, sous le contrôle du Service de l'énergie, la mise en œuvre de ce programme sur la base d'un mandat de prestations pour une période limitée et impliquant plusieurs filières de formation. Le groupe PDC-PBD approuve également le mode de financement prévu pour cette formation continue, soit le prélèvement sur le Fonds cantonal de l'énergie d'un montant annuel de 500 000

francs sur une période de 3 ans. En conséquence et en considérant ce qui précède, le groupe démocrate-chrétien-bourgeois-démocratique vous propose d'accepter ce mandat, y compris le financement envisagé.

Rime Nicolas (*PS/SP, GR*). Tout d'abord, je tiens à faire part de mes liens d'intérêts avec l'objet qui nous occupe puisque je suis à la tête d'un bureau d'architectes. C'est au nom du groupe socialiste que j'interviens. Nous remercions le Conseil d'Etat pour sa réponse complète à ce mandat et ne pouvons qu'abonder dans son sens. Si effectivement il existe aujourd'hui une offre relativement complète dans le domaine de la formation continue, je ne vais pas l'énumérer puisqu'elle figure dans le message. Je constate en réalité que cette offre n'est pas suffisamment utilisée par les professionnels. Les exigences techniques ont évolué ces dix dernières années comme jamais auparavant et un très grand nombre de professionnels, dont je fais probablement partie, ont des lacunes à ce niveau. Vous connaissez la situation économique actuelle dans la construction. Il est bien évident que ce milieu n'a pas besoin d'aide aujourd'hui. Toutefois si nous voulons mettre en œuvre les changements de comportement que nous avons décidés récemment dans le domaine énergétique, il faut convaincre l'ensemble des professionnels du domaine de se donner le niveau de connaissances suffisant pour y parvenir. Avec ces considérations, notre groupe vous invite à soutenir ce mandat.

Thalmann-Bolz Katharina (*UDC/SVP, LA*). Auch die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei hat den Auftrag 4029.11 eingehend diskutiert. Um mit den rasant steigenden technischen Anforderungen und Technologien im Energiebereich Schritt halten zu können, ist ein gezieltes Weiterbildungsangebot für Fachpersonen eine sinnvolle und geeignete Massnahme, die der Staatsrat laut Bericht Nummer 160 «über die neue Energiestrategie» im Jahre 2009 auch ohne den heutigen Auftrag umzusetzen gedachte.

Wir beurteilen den vorgeschlagenen Weg des Staatsrates zur Behebung eines Mangels an Fachkräften im gesamten Energiebereich als sinnvoll und als eine logische Folge. Auch der SVP-Fraktion erscheint es wichtig, dass sich die Weiterbildung nicht nur auf die Gewinnung von Energie beschränken darf, sondern die Reduktion des Energieverbrauchs mit einschliessen muss. Ob durch diese Massnahme das Ziel der 4000-Watt-Gesellschaft bis ins Jahr 2030 besser erreicht werden kann, ist heute wohl noch nicht abschätzbar. Nichtsdestotrotz: Mit vielen kleinen Schritten rückt ein weit entferntes Ziel etwas näher.

Die Übertragung eines entsprechenden Leistungsangebots an die Hochschule für Technik liegt auf der Hand und ist zu unterstützen. Wir befürworten ebenfalls die zeitliche Begrenzung dieses Weiterbildungskonzepts auf drei Jahre, mit der vorgeschlagenen Finanzierung aus dem kantonalen Energiefonds. Aus diesen Gründen wird die Fraktion der SVP das vorliegende Mandat gut heissen.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a analysé avec attention le mandat visant à soutenir financièrement la formation continue des professionnels et des spécialistes dans le domaine des énergies renouvelables. Soutenir la formation continue en soi est une excellente idée, mais doit-on la limiter uniquement au seul domaine des énergies renouvelables? Avec le boum actuel dans la construction, malheureusement la qualité du travail n'est pas toujours au rendez-vous. Les conditions hivernales extrêmes du mois de janvier dernier ont montré certains problèmes d'isolation dans plusieurs bâtiments récents. Je voulais manger un jour dans un restaurant, la serveuse m'a dit: «Ne vous asseyez pas près de la fenêtre, allez plutôt au fond, il y a des courants d'air». Ce bâtiment a quatre ans. On fait des erreurs aujourd'hui qu'on ne faisait pas hier. Alors produire de l'énergie verte, oui, mais faut-il encore ne pas la gaspiller par des enveloppes de bâtiment peu performantes. Il manque, dans la construction, de nombreux ingénieurs et des professionnels à tous niveaux. Je fais ici un appel aux parents pour qu'ils envoient leurs enfants dans nos métiers. Il est impératif d'en former plus, si l'on veut viser une efficience dans la construction et véritablement économiser de l'énergie. Sur ces considérations, le groupe libéral-radical, à l'unanimité, soutient les conclusions du Conseil d'Etat sur ce mandat et il vous encourage, chers collègues, à en faire de même.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Le groupe Alliance centre-gauche soutient ce mandat à l'unanimité. Nous avons le bonheur aujourd'hui de disposer d'une loi révisée et d'un nouveau fonds pour l'énergie. Donc, le canton se donne le moyen d'agir et d'investir dans les énergies renouvelables et aussi dans les économies d'énergie. Et le mandat est là pour identifier un domaine par lequel il est urgent de commencer. Sur le terrain, on voit que, dans le domaine des professionnels, beaucoup de questions surgissent et ne trouvent pas de réponses adéquates, souvent en cours de travaux déjà. Il y a aussi les investisseurs potentiels, les propriétaires et les locataires qui cherchent de plus en plus de conseils ciblés. Dans le domaine des énergies renouvelables, les installations énergétiques et les travaux d'assainissement de bâtiments changent très rapidement. Le besoin de recourir à de nouvelles formations se fait sentir, non pas prioritairement, à mon avis, pour les installations des énergies renouvelables proprement dites,

mais surtout pour planifier, exécuter et contrôler, comme l'a dit M. Wicht, pour des travaux d'assainissement et aussi pour la conception et la gestion des installations thermiques et le froid. Les quelques cours en formation continue qui sont offerts ne suffisent plus. Des ingénieurs et architectes, mais surtout aussi d'autres professionnels, comme les installateurs électriens, menuisiers, ferblantiers et les concierges également, ont un grand besoin de formation ciblée. Nous soutenons le mandat, dans le sens d'élargir son domaine d'application aussi à l'efficacité et aux économies et nous espérons qu'on aura rapidement une offre ciblée.

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Je déclare mon lien d'intérêt: je suis membre du conseil d'administration de Groupe E et j'interviendrai sur deux éléments complémentaires à ce mandat. Il est évident que je suis favorable à l'acceptation de ce mandat qui va dans la bonne direction. Par contre, au niveau de la formation continue, compte tenu que les choses vont très rapidement, que les évolutions techniques sont très rapides, il faudra prévoir un concept de formation continue dynamique qui s'adapte à cette évolution. Par rapport à la nouvelle loi sur l'énergie qu'on a votée, qui vise cette société à 4000 watts, il faudrait qu'au sein de l'Etat, il y ait une décision qui se prenne au niveau des priorités, parce qu'on ne peut pas d'un côté soutenir cette promotion d'énergie renouvelable, notamment avec des panneaux de cellules voltaïques, et de l'autre côté avoir des services qui bloquent tous les dossiers mis à l'enquête. Je prends par exemple des dossiers qui sont bloqués maintenant à cause du Service des biens culturels qui a une analyse très fermée de la procédure et qui bloque des dossiers qui pourraient apporter ce plus d'énergie renouvelable qui va dans le sens souhaité par la société. Là, il faut absolument que le Gouvernement fasse une pesée des intérêts et qu'il définisse une stratégie au niveau de l'importance qu'on va accorder à ce développement des énergies renouvelables. C'est avec ces remarques que je vous dit que je suis favorable à ce mandat.

Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi. Merci aux différents intervenants qui soutiennent le mandat. En guise d'introduction, la politique énergétique est vraiment au centre de l'intérêt, pas seulement au niveau national, mais aussi au niveau cantonal. Il y a notamment la sortie du nucléaire et la stratégie énergétique 2050 qui sont en train d'être mises en place par la Confédération. Je peux vous dire que Fribourg, notamment avec sa nouvelle loi sur l'énergie, avec sa stratégie de 2009, est un précurseur par rapport aux autres cantons dans cette nouvelle approche de la politique énergétique, notamment aussi avec notre stratégie à 4000 watts pour 2030. Concernant l'offre de formation continue, nous pensons que c'est très important de pouvoir relever les

défis qui sont posés, notamment dans le cadre de l'assurance d'un approvisionnement sûr en énergie et, comme vous avez pu le lire dans notre réponse, le Conseil d'Etat a déjà lancé un concept avant que le mandat n'ait été déposé. Nous sommes tout à fait d'accord avec les mandataires et avec les différents intervenants de tout à l'heure: on doit avoir une approche dynamique, on doit pouvoir intervenir de manière plus large et pas seulement se focaliser sur les nouvelles énergies renouvelables, mais également aussi sur l'efficacité.

J'aimerais ajouter que cette offre de formation a un intérêt accru aussi pour l'Ecole d'ingénieurs, parce qu'elle peut vraiment renforcer sa position compétitive dans un domaine très important. Comme cela a été dit, le Conseil d'Etat prévoit mettre en place ou de soutenir cette offre avec 500 000 francs par année pendant trois ans; ensuite, l'offre devra pouvoir être autofinancée et nous prendrons ces 1,5 million dans le fonds cantonal de l'énergie et non dans le fonds de la relance économique. Avec ces quelques mots, je vous prie de soutenir l'acceptation du mandat.

> Au vote, la prise en considération de ce mandat est acceptée par 89 voix sans opposition, ni abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woerffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Gläuser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC,

ACG/MLB), Thévoz (FV, ACG/MLB), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP). Total: 89.

> Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

—

Motion M1125.11 Othmar Neuhaus/Rudolf Vonlanthen (modification de la loi sur les impôts cantonaux directs)¹

Prise en considération

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Ich danke dem Staatsrat für seine ausführliche und interessante Stellungnahme. Ich gehe mit ihm einig, dass das Thema der Entflechtung der Kantonal- und der Gemeindesteuern in regelmässigen Abständen und bei jeder vorgeschlagenen Steuersenkung immer ein Thema in diesem Grossratssaal war und es bleiben wird, wenn wir keine Änderung vornehmen. Die Gemeindevertreterinnen und -vertreter waren dabei immer in dem Dilemma, den ganzen Kanton oder ihre eigene Gemeinde im Auge zu behalten. Allein aus dieser Sicht ist eine Entflechtung der Kantonal- von der Gemeindesteuer gerechtfertigt.

Hingegen sind die vom Staatsrat gemachten Überlegungen durchaus nachvollziehbar und nicht ausser Acht zu lassen. Es ist klar, dass die Gemeinden den Steuerfuß bereits heute wieder erhöhen können, auch wenn der Kanton ihn hinabgesetzt hat. Aber alle im Saale Anwesenden wissen, dass es schwieriger ist, die Steuern zu erhöhen, als sie zu senken. Der Grosse Rat will also das Christkind spielen, während der Gemeinderat zum bösen Mann verknurrt wird.

Hinzu kommen die verschiedenen politischen Ansichten. Die einen wollen weniger Steuern und womöglich vernünftig sparen, die anderen aber wollen immer höhere Steuern, um das Geld besser verteilen zu können. Im Sinne der Aufgabenteilung und der Stärkung der Gemeindeautonomie sollte somit unbedingt eine Entkopplung der beiden Steuerfüsse erfolgen. Dies würde zu einer sachlicheren Diskussion hier im Saale führen. Zudem könnten den Gemeinden vielleicht nicht verkraftbare Steuersenkungen erspart werden.

¹ Déposée et développée le 2 août 2011, BGC septembre 2011 p. 1770; réponse du Conseil d'Etat le 14 février 2012, BGC pp. 839ss.

Entgegen der Meinung des Staatsrates stellt eine Entkopplung – in einem gescheiten Gesetz geregelt – kein Problem dar, zumal der Staatsrat in seiner Antwort selber bestätigt, dass eine solche Entkoppelung schon einige Male durchgeführt wurde.

Falls wir heute eine Entflechtung der Kantonal- und der Gemeindesteuern ablehnen, können wir in dieser Legislaturperiode nicht mehr mit dem Entkoppelungsargument gegen eine Steuersenkung spielen. In diesem Sinne bitte ich Sie, meiner Motion, welche ich damals mit CVP-Grossrat Othmar Neuhaus eingereicht hatte, zuzustimmen.

Le découplage entre les impôts cantonaux et communaux a toujours donné de grandes discussions dans cette salle. Si nous avons finalement baissé l'impôt cantonal, pour les communes, c'était identique. Ceci est inquiétant et n'est pas juste. Pour clarifier et pour plus d'indépendance et d'autonomie des communes, il faut absolument accepter la motion. Si ma motion est rejetée, nous n'aurons au moins plus ces discussions infinies et hypocrites durant cette législature.

Jendly Bruno (PDC/CVP, SE). Le groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique a discuté de la motion concernant la modification de la loi sur les impôts cantonaux directs. Notre groupe soutient, à une grande majorité, le Conseil d'Etat et rejette la motion de nos collègues Neuhaus et Vonlanthen.

Mit dieser Motion beantragen die Motionäre, das Gesetz zu ändern, damit sich die Steuersenkungen nicht direkt auf die Gemeinden auswirken und entsprechend eine Entkoppelung der Koeffizienten Kanton/Gemeinde bewirkt würde. Über die Entflechtung der Kantons- und Gemeindesteuern wurde in diesem Saal schon des Öfters debattiert.

Wie der Antwort des Staatsrates zu entnehmen ist, wird der Kantonssteuerbetrag steuerpflichtiger Personen in zwei Schritten berechnet: Im ersten Schritt wird anhand der Einkommenselemente sowie der Abzüge das steuerbare Einkommen ermittelt. In einem zweiten Schritt werden die Steuerfüsse, die vom Grossen Rat jedes Jahr bei der Annahme des Voranschlages – in Anwendung des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates – festgelegt werden, angewendet. Selbstverständlich können die Gemeinden und Pfarreien ihre Steuerfüsse entsprechend anpassen, da die Entkoppelung der Kantons- und Gemeindesteuern über die Steuerfüsse geregelt wird. Mit diesen Ausführungen empfiehlt die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei, die Motion abzulehnen.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Après avoir écouté notre collègue, M. Vonlanthen, j'aimerais rappeler que le débat fondamental que nous avons régulièrement au sujet des finances cantonales est finalement de permettre à la collectivité – que ce soit l'Etat ou les communes, puisque, finalement, les citoyens sont les mêmes – de répondre aux besoins de financement qui sont, notamment et d'une manière très importante, décidés ici.

Au-delà des considérations techniques largement évoquées par le Conseil d'Etat dans sa réponse, le groupe socialiste est partagé entre, d'un côté, la volonté du Conseil d'Etat d'avoir une vision globale sur la fiscalité du canton et des communes et, de l'autre côté, un certain déni de démocratie dans la mesure où les communes – en tout cas, c'est comme ça que ça s'est passé lors de la précédente législature – se sont vu imposer une décision souveraine qu'elles ne pouvaient entériner ou refuser. Je rappelle tout de même qu'il existe une différence notable entre les communes avec ou sans conseil général.

Cependant, le remède proposé par nos collègues, MM. Neuhaus et Vonlanthen, n'emporte pas les suffrages, du moins dans sa large majorité, du groupe socialiste. En effet, le découplage, bien qu'il soit apparemment une excellente solution, a pour conséquence tant une grande complexité de gestion que de perdre la main et d'avoir une fiscalité extraordinairement disparate.

Ce débat, que nous aurons régulièrement, ne sera pas clos tant que nous n'aurons pas réglé – et cela fait partie d'une demande récurrente – d'une manière totale la question de la répartition des tâches entre le canton et les communes. Ceci dit, le groupe socialiste ne saurait trop insister sur l'exigence d'une sagesse du Grand Conseil lors de ses débats en ce qui concerne la question fiscale. Je veux également parler du grand débat que nous aurons d'ici quelques temps sur la répartition des tâches dans le domaine scolaire.

Pour l'ensemble de ces raisons, en l'état, le groupe socialiste, dans sa majorité, refuse la motion de nos collègues Vonlanthen et Neuhaus.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die SVP-Fraktion hat den parlamentarischen Vorstoss Neuhaus/Vonlanthen behandelt und besprochen. Die vom Staatsrat in seiner Antwort vom 14. Februar 2012 dargelegten Argumente gegen die Motion sind für unsere Fraktion stichhaltig. Ich verzichte deshalb darauf, auf die einzelnen Punkte einzugehen. Wir teilen die Meinung des Staatsrates und unterstützen die Ablehnung dieser Motion.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Je laisse à votre appréciation le choix du titre de mon intervention: «l'arrosoeur arrosé» ou «le serpent qui se mord la queue», car c'est bien de cela qu'il s'agit aux yeux du groupe Alliance centre-gauche.

A force de voter des baisses d'impôts cantonaux, M. Vonlanthen, M. Neuhaus et leurs pairs ont fini, avec le système de couplage actuel, par mettre en péril les finances des communes. Pour régler la question, ils proposent alors de découpler impôts cantonaux et impôts communaux. Cette idée, de prime abord, nous est sympathique! Quoi de plus injuste, en effet, que de lier le destin des finances communales à celles de l'Etat? Quoi de plus difficile pour les communes, au moment où les impôts cantonaux baissent, que de boucler leur budget ou, pire, de justifier auprès de leurs citoyens une hausse de l'impôt communal destinée à garantir les prestations locales? La proposition appréhendée sous cet angle est plus qu'acceptable! Mais, j'insiste bien, mais une longue et souvent douloreuse expérience nous a appris en ce Parlement, dans le domaine fiscal, à recevoir certaines propositions avec une extrême prudence.

Le groupe Alliance centre-gauche, M. Vonlanthen, vous pose donc la question suivante: pouvez-vous nous promettre aujourd'hui, juré craché, que vous et vos partenaires ne profiterez pas du découplage que vous proposez pour poser durant cette législature de nouvelles demandes de baisses d'impôts au niveau cantonal? Si vous nous donnez cette garantie, nous ferons confiance en votre parole, nous accepterons votre motion. Si tel n'est pas le cas, les membres du groupe Alliance centre-gauche se réservent le droit de refuser le découplage que vous proposez.

Riedo Daniel (PDC/CVP, LA). Ich spreche als Ammann von Gurmels und damit in eigener Sache. Ich habe eine gewisse Sympathie für dieses Anliegen. Für uns ist es immer schwierig zu budgetieren und den Finanzplan zu aktualisieren. In den letzten Jahren erfolgte immerhin ein Reduktion von zirka zehn Prozent. Uns wäre ein gewisser Zuwachs natürlich lieber als eine Kompensation vorzunehmen. Wie bereits gesagt wurde, ist es schwierig, in der Gemeindeversammlung eine Steuererhöhung durchzubringen. Mir ist jedoch bewusst, dass eine komplette Entkoppelung nicht möglich ist.

Godel Georges, Directeur des finances. Découplage des impôts entre le canton et les communes, large débat, vous me savez, qui dure depuis de longues années. Cette motion a au moins le mérite d'expliquer clairement la situation, comme me le disait hier le motionnaire, M. le Député Ruedi Vonlanthen, quand je lui posais la question: «Ne penses-tu pas

que ce serait mieux de retirer ta motion? Il me disait: «Non, non, il faut avoir le débat et après, on n'en cause plus, mais je sais que je n'aurai pas gain de cause». Entre les lignes, il me disait: «Je sais que ce n'est pas possible» et je vais essayer de vous le réexpliquer. Je crois que tous les députés qui sont intervenus l'ont déjà dit très clairement: le découplage dans les faits existe déjà. Vous le savez, je le rappelle, l'impôt cantonal de base est calculé à partir du ou des revenus, bien sûr, et des déductions qui permettent d'établir le revenu imposable sur lequel on applique le taux correspondant. Le Grand Conseil fixe ensuite chaque année, dans le cadre ou en même temps que le budget, le coefficient. D'ailleurs, les communes se basent sur le coefficient de base à 100 pour fixer leurs impôts. Lors de la dernière législature, nous avons modifié le coefficient à plus d'une reprise: en 2007, pour le revenu des personnes physiques et pour l'impôt sur la fortune, pour les personnes morales, bénéfice et capital, et aussi en 2008 pour les personnes morales et, enfin, en 2009, pour amener tous les coefficients à 100.

Dans toute cette problématique de coefficient, il n'y a eu aucune influence sur les communes. Je le rappelle, aucune influence sur les communes. On démontre par là que le découplage existe; il n'y a pas besoin de cette motion pour le réaliser. Par contre, il faut être honnête: si l'on veut défendre notre canton sur le plan économique et, par là, sur le plan de la cohésion sociale – et cela me paraît important –, il faut tirer tous à la même corde et, comme je le dis communément, tirer au même bout de la corde. Il faut savoir, en termes de statistiques, que c'est l'ensemble des éléments fiscaux qui sont pris en compte, à savoir l'Etat, les communes et les paroisses. C'est indispensable que chacun fasse un effort! Tout en ayant beaucoup de compréhension – j'ai aussi été syndic –, les communes n'aiment pas quand on leur baisse les impôts directement par une décision du Grand Conseil. J'explique: réduire les impôts des personnes physiques, uniquement en agissant par le coefficient, empêcherait tout ciblage et, vous le savez d'ailleurs, les motions déposées l'année dernière, sauf erreur par les groupes démocrate-chrétien, radical et de l'Union démocratique du centre, acceptées par le Grand Conseil, mais où c'est le Conseil d'Etat qui est maître du calendrier, ces motions demandent du ciblage. Par conséquent, on ne peut pas découpler; la situation paraît claire. Ça, ce sont les députés qui l'ont proposé.

Autre élément qu'il me paraît important de dire: lorsque vous avez des réductions fiscales, notamment pour les enfants, eh bien, vous ne pouvez pas découpler, comme dans beaucoup d'autres domaines. Si vous voulez le découpler, ce serait possible, mais à ce moment-là, les contribuables devraient remplir deux feuilles d'impôts. Vous voyez la complexité du

problème! Je pense que ce n'est pas possible de changer. Par contre, la seule solution, lorsqu'il y a des interventions parlementaires, est de demander une modification du coefficient. Mais là, encore une fois, vous n'avez aucune influence sur le ciblage. J'estime que si l'on veut modifier la situation actuelle, il est important d'analyser un peu où le canton de Fribourg est trop élevé en comparaison intercantonale, y compris d'ailleurs pour les personnes morales. On voit qu'il y a une problématique, respectivement une pression européenne. Je pense qu'il faut pouvoir examiner ces situations. Il n'est pas nécessaire d'être plus long, la réponse du Conseil d'Etat était suffisamment explicite. Je rejoins aussi les considérants qu'a faits le représentant du groupe socialiste, M. le Député Pierre-Alain Clément. Je crois que là, le Conseil d'Etat mettra parmi les priorités de cette législature le désenchevêtrement ou bien la répartition des tâches entre canton et communes; cela me paraît indispensable.

Avec ces considérations et en fonction des explications que je vous ai données, je vous demande de refuser la motion. Comme le disait si bien M. le Député Vonlanthen: «On n'en cause plus pour cette législature», M. le Député!

> Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 70 voix contre 13; il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggé (SE, ACG/MLB), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schäfer (SE, ACG/MLB), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). Total: 13.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Lehner-Gigone (GL, PS/SP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schlä-

fli (SC, UDC/SVP), Schmid (LA, ACG/MLB), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waebber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 70.

Se sont abstenus:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schuwey (GR, UDC/SVP), Wicht (SC, PLR/FDP). Total: 8.

> Cet objet est ainsi liquidé.

—

Motion M1127.11 Rudolf Vonlanthen loi sur les finances de l'Etat¹

Prise en considération

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Ich danke dem Staatsrat für seine Antwort auf meine Motion, kann aber die Begründung seiner ablehnenden Haltung nicht nachvollziehen. Heute geht es nicht darum, ob die budgetierten Busseneinnahmen zu tief oder zu hoch sind, sondern ob der Grosse Rat in Zukunft seine volle Verantwortung und Mitsprache wahrnehmen kann. Die damalige Diskussion zum Budget 2011 hatte aufgezeigt, dass dies nicht der Fall ist. Im Nachhinein darf ich aber trotzdem feststellen, dass die Intervention auf fruchtbaren Boden gefallen ist, hat doch der Staatsrat im diesjährigen Voranschlag zum ersten Mal seit 1996 die Busseneinnahmen nicht erhöht.

Nun zum eigentlichen Problem: Laut Kantonsverfassung muss ein ausgeglichener Finanzhaushalt präsentiert werden. Das ist richtig und auch gut so und daran will ich selbstverständlich nichts ändern. Es bestehen auch keine Einwände, bei Abänderung der Ausgaben eine jeweilige Ausgabenkürzung in einem anderen Budgetposten zu suchen.

Hingegen ist es störend, dass ein grossrätslicher Antrag zur Änderung der Einnahmen vom Staatsrat – zusammen mit der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission – abgelehnt werden kann und somit nicht einmal mehr zur Abstimmung gelangt. Dass diese zwei Instanzen zu solchen Vorschlägen Stellung beziehen, ist durchaus normal und weiterhin wün-

¹ Déposée et développée le 23 août 2011, BGC septembre 2011 pp. 1770ss; réponse du Conseil d'Etat le 17 janvier 2012, BGC février 2012 pp. 336ss.

schenkenswert. Doch sollten sie lediglich ihre Anträge formulieren und nicht gleichzeitig definitiv entscheiden können. Hier ist mein bescheidener Antrag zur Änderung des Artikels 41, Absatz 5, in dem nur der zweite Satz ersatzlos gestrichen werden soll.

Entgegen der Meinung des Staatsrates hat diese Einschränkung keine Berechtigung und Begründung, ist dies doch bei den Haaren herbeigezogen. Die Leitplanken sind uns via Kantonsverfassung und Gesetzesbestimmung gesetzt. Gerade deswegen braucht es keinen zusätzlichen Artikel, welcher die Kompetenzen des Grossen Rates beschneidet. Der Staatsrat spricht uns die Fähigkeit ab, uns an die gültigen Gesetze zu halten. Zudem hat sich die Zeit seit der Inkraftsetzung des Gesetzes von 1994 geändert. Auch wurde bekanntlich im Jahre 2004 eine neue Verfassung angenommen, welche ein ausgeglichenes Budget vorschreibt. Die Bemerkung, die vorgeschlagene Kürzung sei vom Staatsrat und der FGK geprüft worden, bringt mich zum Schmunzeln. Trotz der beantragten Einnahmekürzung wäre ja damals das Budget ausgeglichen geblieben. Man wollte aber den Grossen Rat nicht beraten und abstimmen lassen, weil der Staatsrat und die Kommission weitere Änderungsanträge befürchteten und uns somit einen Handlungsspielraum für allfällige unvorhergesehene Ereignisse wahren wollte. Auch die Kommission hat sich an den Tatsachen zu orientieren und nicht an möglichen Varianten. Wie ernst man den Grossen Rat nimmt, hat auch die Budgetdebatte vom November 2011 gezeigt, als man das Budget 2012 genehmigen lassen wollte, bevor die Gesetzesänderung für die Autosteuererhöhung traktandierte war. Die Steuereinnahmen wurden dann richtigerweise abgelehnt und siehe da: Das Budget wurde innerhalb von einigen Tagen in Windeseile entsprechend korrigiert.

Damit also der Grosser Rat die Verantwortung wirklich wahrnehmen kann und die Demokratie nicht weiterhin unnötige Defizite erleidet und die Budgetberatungen nicht zur Farce werden, bitte ich Sie, meine Damen und Herren, diese Kompetenz an uns zurückzudelegieren und meine Motion anzunehmen. Sollte dies nicht der Fall sein, können wir uns in Zukunft die zwei Tage Budgetberatung ersparen und nehmen schlicht und einfach die jeweiligen Voranschläge zur Kenntnis. Der Grosser Rat ist nicht nur da, um Voranschläge durchzuwinken und die Jahresrechnungen und die alljährlichen Nachtragskredite abzusegnen. Der Staatsrat sollte wissen, dass wir den Segen in der Kirche erhalten und nicht im Grossratssaal.

Pour gagner du temps, je ne fais pas la traduction. De toute façon, les opinions sont déjà faites!

Losey Michel (*UDC/SVP, BR*). La Commission des finances et de gestion, à titre exceptionnel, s'est prononcée sur cette motion, car elle touche l'une de ses compétences. Elle se devait de prendre position. Il faut savoir que la Commission des finances et de gestion est une émanation du Grand Conseil et, de ce fait, représente les tendances politiques de ce Parlement lorsqu'elle travaille, étudie tous les budgets. De ce fait-là, il n'y a aucun déni de démocratie, M. Vonlanthen!

Pour toute la suite et pour le reste des éléments qui sont développés par le Gouvernement, nous faisons également nos propositions pour refuser très clairement cette motion.

Morand Patrice (*PCD/CVP, GR*). Les membres du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique ne soutiendront pas la motion N° 1127.11 de notre collègue Ruedi Vonlanthen. Nous rejoignons en cela les considérations et les motivations du Conseil d'Etat et de la Commission des finances et de gestion qui demandent de refuser cette motion.

Herren-Schick Paul (*UDC/SVP, LA*). Die SVP-Fraktion hat an der gestrigen Sitzung auch diese Motion behandelt. Wir sind klar der Meinung, dass der Grosser Rat unter Berücksichtigung und Einhaltung der entsprechenden gesetzlichen Vorgaben – ich erwähne Artikel 41, Absätze 4 und 5 des Gesetzes über den Finanzhaushalt des Staates – wohl die Möglichkeit hat, Änderungsanträge betreffend Budget einbringen zu können, wenn diese rechtzeitig erfolgen. Die Meinung des Staatsrates auf Ablehnung der Motion Vonlanthen wird durch die SVP-Fraktion unterstützt.

Berset Solange (*PS/SP, SC*). Le groupe socialiste a pris connaissance de la motion déposée par notre collègue Rudolf Vonlanthen, a analysé sa demande et en a fait de même avec la réponse du Conseil d'Etat. On ne peut nier que la loi sur les finances de l'Etat est très contraignante, mais si le canton de Fribourg se porte bien, financièrement parlant, l'une des raisons en est bien évidemment l'application de cette loi. Elle précise les modalités à respecter pour une modification du budget, soit, de toute façon, proposer une contrepartie pour un changement de montants. Il est bien évident que nous avons l'obligation de respecter notre Constitution et la loi sur les finances qui obligent l'équilibre budgétaire. Ainsi, si notre collègue Rudolf Vonlanthen avait proposé une augmentation de recettes, à hauteur de sa demande de coupes ou de réductions d'entrées financières, et si sa proposition avait obtenu l'aval de la majorité des membres de la Commission des finances et de gestion, il n'aurait pas été exclu que son amendement puisse être accepté et le budget éventuellement modifié.

Même si elle n'est pas parfaite, il apparaît au groupe socialiste que la procédure prévue va dans le sens que nous souhaitons, c'est-à-dire de pouvoir discuter ouvertement des choses, faire des propositions, mais, bien évidemment, compenser les propositions que l'on fait. Il apparaît que le terme de dictature employé par notre collègue Rudolf Vonlanthen est un petit peu fort. Il est vrai toutefois que la compétence octroyée à la Commission des finances et de gestion laisse supposer que les groupes sont en possession de tous les détails traités en son sein et laisse aussi penser que tous les groupes sont unanimes ou seraient unanimes dans leur prise de décision. Vous savez bien que tel n'est pas le cas et qu'il y a de nombreuses discussions dans le cadre des groupes.

Ainsi, avec ces remarques, le groupe socialiste va suivre la proposition du Conseil d'Etat et refuser la motion.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Malgré le fait que cette motion semble être une bonne idée justifiée, la majorité du groupe libéral-radical ne la soutiendra pas. En effet, l'adoption de cette modification aurait pour conséquence de véritablement créer une brèche dans le dispositif budgétaire de notre Constitution. Le renvoi de cette motion pourra passer pour un excès de procédure, voire pour un manque de confiance en ce Parlement. Il faut toutefois rappeler que ce Grand Conseil a, dans le cadre du budget 2012, pris quelque liberté avec une disposition constitutionnelle en modifiant le budget par le refus d'un décret dont les effets étaient comptabilisés dans le même budget 2012. Les tentations sont, à notre avis, dangereuses et nous nous devons de renforcer, respectivement de ne pas affaiblir les moyens légaux de contrôle et de discipline budgétaire.

C'est avec ces considérations que le groupe libéral-radical souhaite maintenir la politique actuelle, ainsi que les prérogatives de la Commission des finances et de gestion.

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). Les motifs qui ont incité notre collègue Vonlanthen à déposer sa motion mettent en avant les modalités relatives à la préparation du budget de l'Etat et à son analyse. Il est vrai que, si l'on réfléchit quelque peu à l'exemple cité par le motionnaire, on pourrait se poser la question sur la réelle marge de manœuvre dont disposent les députés à cet égard. La réponse du Conseil d'Etat, quant à elle, se veut rassurante, comme d'habitude! Ce n'est pas à M. le Commissaire du Gouvernement qui a occupé le siège de la présidence de la Commission des finances et de gestion, que l'on va apprendre cela! On nous met en exergue et pour rappel la règle de l'équilibre budgétaire, le mécanisme de compensation, d'équilibre qui doit être respecté: toute proposition émise par le Parlement d'augmenter le budget doit

suivre une proposition de réduction; donc, rien de nouveau sous le soleil!

On nous rappelle aussi que le fonctionnement actuel, par le rôle de la Commission des finances et de gestion, est le plus crédible et qu'il fonctionne à satisfaction de l'exécutif et du législatif. Le Conseil d'Etat, dans sa réponse, nous passe même la pommade en nous laissant penser que la méthode fribourgeoise est enviée par d'autres cantons. J'ajouterais donc: soyons modestes, mais pas fiers de l'être!

C'est vrai que, personnellement, je peux comprendre la frustration de mon collègue Vonlanthen et que certaines décisions du Conseil d'Etat, sur la forme, laissent penser que les députés ne pourraient qu'acquiescer aux décisions, sans possibilité d'intervenir avec succès dans le processus budgétaire. Le groupe Alliance centre-gauche estime quant à elle qu'en l'état, la Commission des finances et de gestion, représentant tous les bords politiques de ce Parlement, se doit d'utiliser avec force et conviction les moyens légaux à sa disposition. Ils sembleraient donc suffisants et donnent satisfaction.

Ainsi la proposition du motionnaire ne sera pas acceptée par l'ensemble du groupe Alliance centre-gauche.

Godel Georges, Directeur des finances. Comme l'ont affirmé tous les représentants des groupes, l'instrument parlementaire mis en place par le Grand Conseil – je simplifie, bien sûr – est efficace. Comme l'a dit le motionnaire – je ne voulais pas dire «dictateur» –, les idées sont déjà faites. Par conséquent, il ne vous reste plus qu'à voter et à suivre la proposition du Gouvernement. (*rires!*)

Elections

Résultat du scrutin organisé en cours de séance

Un membre du Conseil de la magistrature

Bulletins distribués: 102; rentrés: 101; blanc: 1; nul: 0; valables: 100; majorité absolue: 51.

Est élu pour une durée individuelle de cinq ans *M. Dominique Morard*, à Bulle, avec 87 voix. Il y a 13 voix éparses.

—

Motion M1127.11 Rudolf Vonlanthen (suite)

- > Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 73 voix contre 7. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Burkhalter (SE, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP). *Total: 7.*

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducoffre (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggio (SE, ACG/MLB), Frossard (GR, UDC/SVP), Gamba (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Losey (BR, UDC/SVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rime (GR, PS/SP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneider Schüttel (LA, PS/SP), Schneuwly (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet E. (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Sutter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thévoz (FV, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), von Dach (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Wicht (SC, PLR/FDP), Wüthrich (BR, PLR/FDP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 73.*

Se sont abstenus:

Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP). *Total: 2.*

- > Cet objet est ainsi liquidé.

- La séance est levée à 11 h 55.

La Présidente:

Gabrielle BOURGUET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Marie-Claude CLERC, secrétaire parlementaire

—